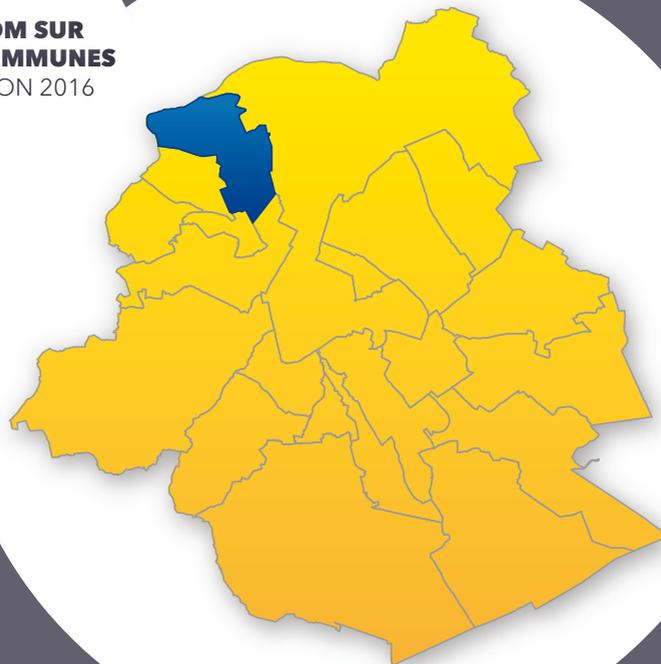




**ZOOM SUR  
LES COMMUNES**  
ÉDITION 2016



**zoom sur**

**JETTE**



OBSERVATOIRE DE  
LA SANTÉ ET DU SOCIAL  
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM  
VOOR GEZONDHEID EN  
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE  
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES  
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES  
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

### Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse  
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale  
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université  
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

### Traduction

Brussels Translation

### Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :  
Nathalie DA COSTA MAYA

### Pour plus d'informations

#### Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA  
Perspective  
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles  
[ibsa@perspective.brussels](mailto:ibsa@perspective.brussels) – [www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)

#### Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN  
Commission communautaire commune  
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles  
[observat@ccc.irisnet.be](mailto:observat@ccc.irisnet.be) – [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

### Dépôt légal

D/2016/9334/15  
D/2016/6374/263

### Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et  
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale  
(Commission communautaire commune), 2016,  
Zoom sur les communes : Jette.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

**1. JETTE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS**

4

**2. POPULATION**

9

- 2.1. Évolution et mouvement de la population 9
- 2.2. Structure par âge et sexe 10
- 2.3. Nationalités 12
- 2.4. Ménages 13

**3. PETITE ENFANCE**

14

- 3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans 14
- 3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité 14

**4. ENSEIGNEMENT**

16

- 4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans 16
- 4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement 17
- 4.3. Retard scolaire 18

**5. MARCHÉ DU TRAVAIL**

19

- 5.1. Position socioéconomique de la population 19
- 5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage 20
- 5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés 21
- 5.4. Travailleurs à temps partiel 21

**6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

22

- 6.1. Emploi intérieur 22
- 6.2. Entreprises 23
- 6.3. Évolution 2006-2013 24

**7. REVENUS**

25

- 7.1. Revenus fiscaux 25
- 7.2. Personnes vivant avec une allocation 28
- 7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) 29

**8. FINANCES COMMUNALES**

30

- 8.1. Indicateurs clés sur les finances communales 30
- 8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires 30
- 8.3. Investissements 32

**9. LOGEMENT**

33

- 9.1. Caractéristiques du parc de logements 33
- 9.2. Parc de logements sociaux 34
- 9.3. Loyers et prix de ventes immobilières 34

**10. SANTÉ**

35

- 10.1. Santé des nouveau-nés 35
- 10.2. État de santé général 37

**GLOSSAIRE**

40

**ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS**

44

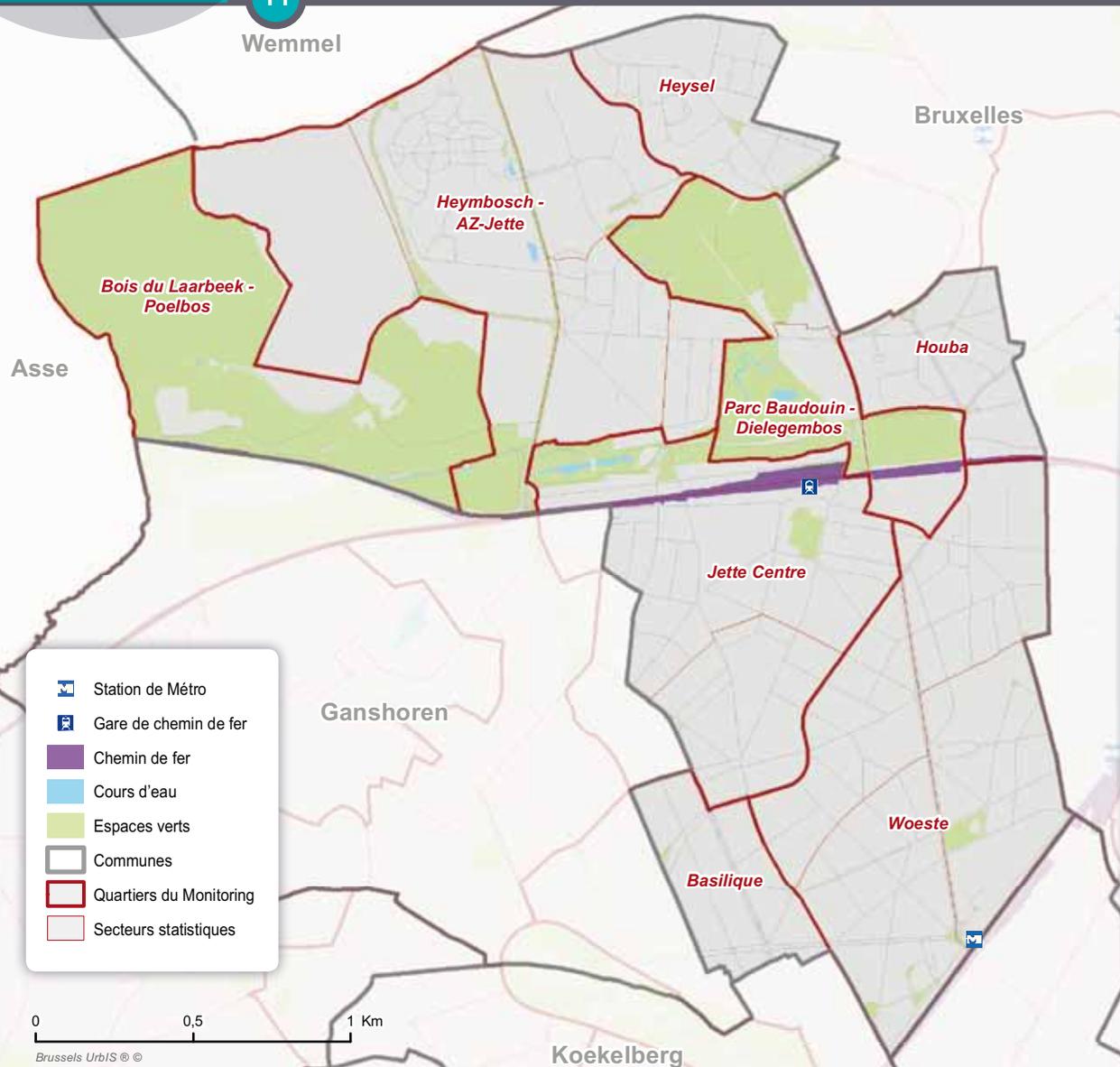
**POUR EN SAVOIR PLUS**

45

# 1. JETTE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS<sup>1</sup>

1-1

Carte de repérage de Jette



## PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

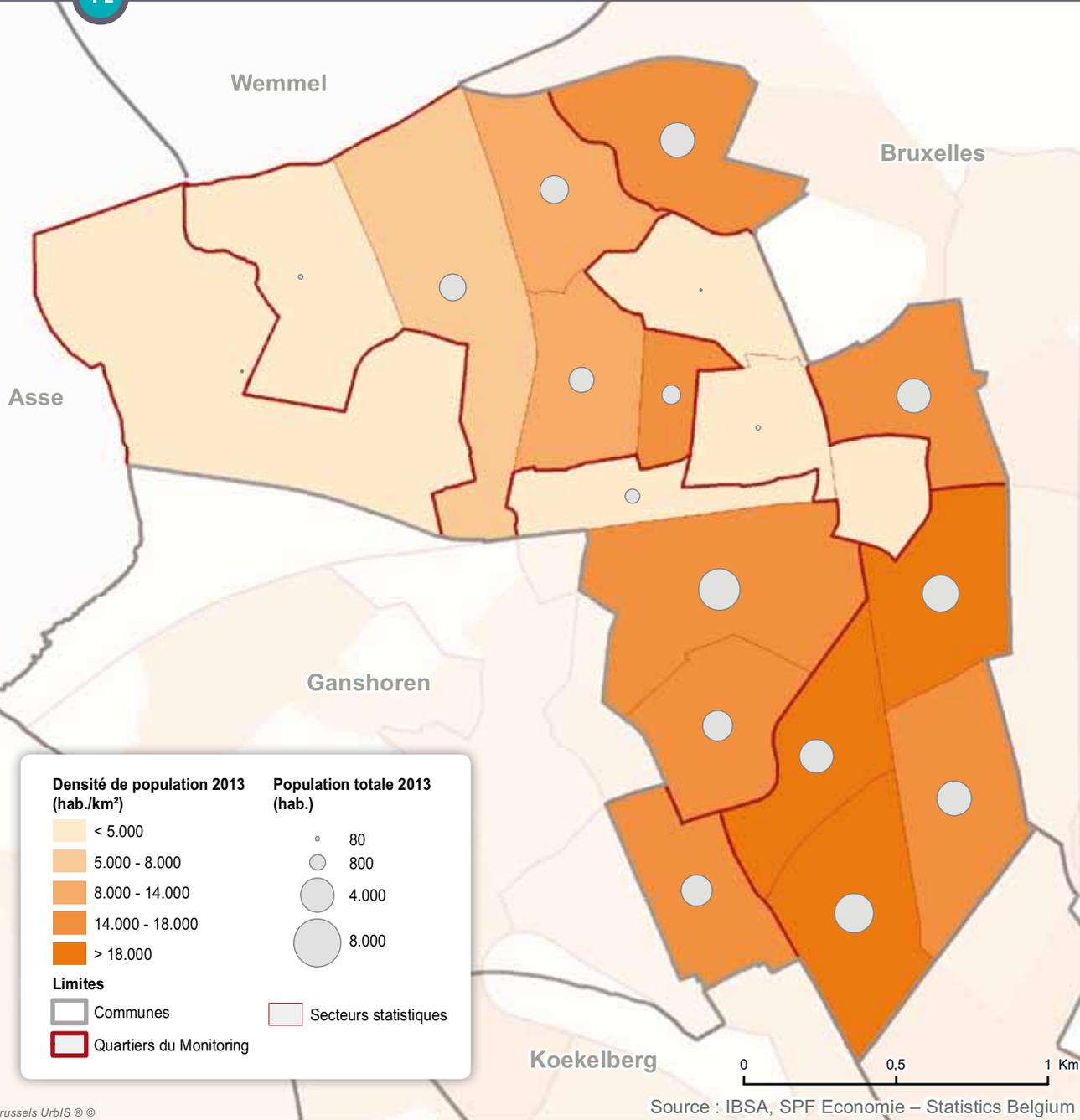
Jette (5 km<sup>2</sup>, 3 % du territoire régional) est une commune située au nord-ouest de la Région bruxelloise. Elle fait partie de la **deuxième couronne**<sup>2</sup> urbaine et est bordée à l'est par la Ville de Bruxelles (Laeken), au sud par Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean, au sud-ouest par Ganshoren, à l'ouest par Asse (Région flamande) et au nord par Wemmel (Région flamande).

La **carte de repérage** **1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques** et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune de Jette compte huit quartiers, dont cinq dépassent les limites communales et sont donc à cheval sur plusieurs communes (ce qui souligne la continuité du bâti urbain) ; c'est le cas des quartiers Jette-Centre et Bois du Laarbeek-Poelbos (avec Ganshoren), Basilique (avec Ganshoren et Koekelberg), Houba et Heysel (avec la Ville de Bruxelles).

La commune abrite deux vastes sites multifonctionnels (le Heysel et le campus universitaire de l'UZ Brussel) ainsi que deux grands **espaces verts** : le Bois du Laarbeek et le Parc Baudouin-Bois de Dielegem. Ces espaces verts sont reliés entre autres par le Marais de Jette-Ganshoren, formant un corridor de verdure qui traverse la commune d'ouest en est dans sa partie nord, en longeant le Molenbeek. Cette zone, de grande valeur écologique, fait partie du **maillage vert et bleu** de la Région.

1 Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 45.

2 Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2 Densité de population par secteur statistique, Jette, 1<sup>er</sup> janvier 2013

La **densité de population** de la commune est de 10 058 habitants/km<sup>2</sup> et est la plus élevée dans le sud de la commune

1-2.

Sur le plan **paysager et urbanistique**, la commune peut être divisée en deux entités : la partie sud de Jette, la plus ancienne, bordée en son extrémité sud par la Basilique de Koekelberg, et la partie nord jouxtant le plateau du Heysel, relativement verte mais ayant connu récemment une forte urbanisation en lien avec la présence du campus universitaire. Le chemin de fer (lignes Bruxelles-Gand via Bockstael et Bruxelles-Termonde) marque de façon bien distincte la séparation entre ces deux parties au sein du tissu urbain.

### Les quartiers du sud de Jette

La partie sud de Jette, située au sud du chemin de fer, englobe les **quartiers** Jette-Centre, Woeste et une partie du quartier Basilique. Jette est restée une commune rurale jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Après l'aménagement du chemin de fer, cette partie de la commune a été la première à s'urbaniser progressivement, autour du noyau villageois historique formé par l'ancienne église paroissiale Saint-Pierre et la place Reine Astrid (dite aussi place du Miroir). Dans l'extrémité sud de la commune, des maisons de maître ont été construites dans le style Art déco, ainsi que des maisons ouvrières. À partir des années 1950, la partie sud de la commune a achevé de s'urbaniser avec la construction d'habitations unifamiliales et de petits immeubles de rapport. C'est dans ces quartiers du sud de Jette que vit la plus grande partie de la population de la commune. L'ancien noyau villageois constitue encore un centre commercial local important, tout comme la place Reine Astrid, avec notamment son célèbre marché dominical.

La place Cardinal Mercier et le quartier de la gare ont été récemment rénovés, et la construction de logements pour étudiants y est notamment prévue. Le réaménagement de la place Reine Astrid est également au programme, avec pour objectif d'y restreindre la circulation automobile.

## Les quartiers du nord de Jette

Outre les nombreux espaces verts, la partie nord de la commune se compose du **quartier** Heymbosch-AZ Jette et de parties des quartiers Heysel et Houba. À l'exception de la zone entre l'hôpital Brugmann (lui-même situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles) et l'Ancienne Barrière, le nord de la commune a conservé longtemps son caractère rural. En effet, cette partie de Jette n'a commencé à s'urbaniser qu'à partir des années 1950, avec la construction d'habitations plurifamiliales à plusieurs étages. Le tissu urbain y est donc moins dense qu'au sud. L'ouest de la commune a été marqué par la construction, au début des années 1990, du nouveau quartier «Les Jardins de Jette» à proximité immédiate du ring, entre l'hôpital Universitaire Ziekenhuis Brussel (UZ Brussel) et l'avenue de l'Exposition Universelle. Ce quartier contraste avec les hauts immeubles modernistes des années 1960 qui bordent l'avenue de l'Exposition Universelle. C'est aussi dans cette partie de la commune que l'on trouve le quartier de buildings Florair. En 2014, l'UZ Brussel a entrepris un réaménagement et un agrandissement du campus.

## Caractéristiques générales des constructions et logements sociaux

Située dans la **deuxième couronne** urbaine, l'urbanisation de la commune de Jette est relativement récente : près de la moitié du **parc immobilier** a été construit après 1960.

Sous l'effet de la pression démographique, un grand nombre de logements ont été construits ces dernières années à Jette, parfois dans le cadre de partenariats public-privé, avec le soutien de fonds fédéraux (Beliris), régionaux et/ou communaux (contrats de quartier). Outre différents projets de logements dans les environs de la place Reine Astrid et dans le quartier Jette-Centre (Jette Village, Moranville I & II, Dewez) (CITYDEV), un certain nombre de logements sociaux durables ont vu le jour (notamment les logements du Foyer Jettois qui ont été récemment rénovés en habitations passives).

En proportion du nombre de ménages, le nombre de **logements sociaux** est légèrement plus bas à Jette (6 logements sociaux pour 100 ménages) qu'au niveau de la Région (7 pour 100). Les logements sociaux sont surtout concentrés dans deux **secteurs statistiques** à l'est de la commune : Essegem (situé dans le quartier Woeste) et Brugmann (situé dans le quartier Houba). Dans la partie nord, la rénovation et la construction d'environ 300 logements sociaux ont été entreprises.

## Mobilité

Dans le cadre de la mise en place du RER, le rôle de plateforme multimodale pour la commune de la gare de Jette sera renforcé. La construction de la nouvelle ligne de tram 9, qui reliera l'UZ Brussel au centre de la commune et à la station de métro Simonis, a, quant à elle, été entamée.

## LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

### Profil démographique

La croissance de la population a débuté vers 1860 pour culminer à plus de 40 000 habitants dans les années 1970. La population a ensuite diminué, pour repartir à la hausse à partir du milieu des années 1990. Le développement du nouveau quartier «Les Jardins de Jette» à proximité de l'UZ Brussel a contribué à ce nouvel élan démographique. Entre 2005 et 2015, la population de Jette a crû de 20 % – soit un rythme un peu plus rapide qu'à l'échelle régionale – pour atteindre 50 724 habitants en 2015. Cela représente 4 % de l'ensemble de la population en Région bruxelloise.

Si la population de Jette reste plus âgée qu'à l'échelle de la Région, un **rajeunissement** marqué est observé ces dernières années (à l'instar de nombreuses autres communes bruxelloises) : l'âge moyen est passé de 40 à 38 ans entre 2005 et 2015. La part des moins de 18 ans dans la population a augmenté, tandis que celle des personnes de 65 ans et plus a diminué de façon importante. En 2015, 24 % des habitants ont moins de 18 ans et 15 % ont 65 ans et plus (des proportions supérieures à celles de la Région).

La taille moyenne des **ménages** à Jette est un peu plus grande qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. De plus en plus de familles avec enfants sont présentes dans la commune. En 2015, plus d'un ménage sur quatre est un couple avec enfants. Les couples sans enfants et les parents isolés sont également surreprésentés par rapport à la moyenne régionale. La part de ménages composés d'une seule personne est donc nettement inférieure à celle de la Région.

Les personnes de **nationalité** étrangère représentent un peu plus d'un cinquième de la population à Jette. En 2015, les Roumains sont les plus représentés parmi les personnes de nationalité étrangère dans la commune, dépassant depuis peu le nombre de Marocains. On retrouve ensuite les Polonais, suivis des Français et des Italiens. Le nombre de Roumains et, dans une moindre mesure, de Polonais a augmenté de façon très importante à Jette entre 2005 et 2015. Le nombre de Marocains a connu

également une certaine croissance, en partie sous l'effet d'une migration en provenance du [croissant pauvre](#)<sup>3</sup>.

### Profil socio-économique

À l'instar d'autres communes de la [deuxième couronne](#) du nord-est de la Région bruxelloise, Jette est caractérisée par une population au profil socio-économique de classe moyenne. Cela se traduit par un **revenu** moyen supérieur à la moyenne régionale. Bien que les [revenus moyens](#) soient légèrement inférieurs dans le sud de la commune et dans les [secteurs statistiques](#) comptant de nombreux logements sociaux, la variation des revenus au sein du territoire de Jette est relativement limitée en comparaison avec d'autres communes bruxelloises. Le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le [coefficient de Gini](#), est d'ailleurs moins élevé à Jette qu'en moyenne dans les 19 communes.

La part de la population percevant un revenu de remplacement (allocation de chômage, indemnité d'invalidité) ou une allocation aux personnes handicapées est légèrement plus importante à Jette qu'à l'échelle régionale. En revanche, la part des habitants qui vivent avec un [revenu d'intégration sociale](#) (ou [équivalent](#)) est moins élevée dans la commune qu'au niveau de la Région. Enfin, près d'un habitant sur quatre est [bénéficiaire de l'intervention majorée](#) pour l'assurance soins de santé dans la commune.

À Jette, 69 % des 15-64 ans sont actifs sur le **marché du travail**. Le [taux d'activité](#) est nettement supérieur à la moyenne régionale pour toutes les tranches d'âge, tant pour les hommes que pour les femmes. On relève toutefois des différences au sein de la commune : le taux d'activité est moins élevé au sud qu'au nord du territoire.

Un cinquième de la [population active](#) à Jette est au chômage. Ce [taux de chômage](#) est important, bien que légèrement inférieur à la moyenne régionale. Il est par ailleurs plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Parmi les jeunes actifs sur le marché du travail, un sur trois est au chômage. De manière générale, le chômage est plus important dans le sud de la commune.

En termes d'[emploi intérieur](#), une proportion importante des postes de travail salariés sont occupés par des femmes à Jette. Cela est à lier avec la répartition des postes par **secteur d'activité** ; les secteurs les plus importants en termes de nombre de postes sont ceux de la santé humaine et de l'action sociale (38 % des postes) en lien -

notamment du fait de la présence de l'UZ Brussel - et de l'enseignement (15 % des postes).

Près d'un **enfant** sur quatre naît dans une famille sans revenu du travail. Avec un peu plus d'une place pour quatre enfants de moins de 3 ans, le taux de couverture en milieux d'**accueil de la petite enfance** à Jette est plus bas qu'au niveau régional. Le taux de couverture est plus important au nord qu'au sud de la commune, alors que les quartiers du sud accueillent beaucoup plus de jeunes enfants et de familles précarisées.

En termes d'**enseignement**, en comparaison avec la Région bruxelloise, les élèves du secondaire qui résident à Jette suivent (en proportion) un peu plus fréquemment l'enseignement général et technique, et un peu moins souvent l'enseignement professionnel. Plus d'un quart des élèves de l'enseignement secondaire affichent un retard scolaire d'au moins deux ans (une proportion toutefois légèrement inférieure à celle de la Région).

En termes de logement, les **loyers** et le **prix de l'immobilier** sont en moyenne plus bas à Jette qu'au niveau de la Région. Notons que la proportion de logements occupés par leur **propriétaire** est nettement plus élevée qu'à l'échelle régionale : environ la moitié des logements sont occupés par leur propriétaire.

Concernant les **finances communales**, la commune affiche depuis 2009 un résultat cumulé positif. Les principales recettes de la commune proviennent des additionnels au précompte immobilier, mais leur part dans les recettes totales est toutefois inférieure à celle des 19 communes considérées ensemble, à l'inverse des parts provenant des dotations régionales et des additionnels à l'impôt des personnes physiques.

### Santé des habitants

L'**espérance de vie** à Jette est de 82 ans pour les femmes et 78 ans pour les hommes, soit similaire à celle observée à l'échelle de la Région. La population étant plus âgée, le taux de mortalité brut est relativement élevé à Jette. En tenant compte de l'influence de l'âge et en comparaison avec la Région, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) des femmes est supérieur à Jette.

La **santé** dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (support social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé.

3 Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles.

## ENJEUX

Plusieurs enjeux se dégagent de l'aperçu statistique de la commune de Jette.

### La population rajeunit, mais les personnes âgées restent nombreuses

Entre 2005 et 2015, la population a considérablement augmenté à Jette et s'est **internationalisée** (bien que la part de la population de nationalité étrangère à Jette reste largement inférieure à la moyenne régionale). Un **rajeunissement** important de la population est enregistré, avec une croissance du **taux de natalité** et de la part de jeunes de moins de 18 ans dans la population. Cela implique un certain nombre de défis en termes d'infrastructures publiques, d'offre de logements adaptés, de places en milieu d'accueil pour la petite enfance, d'enseignement, de soutien à la parentalité, etc.

Par ailleurs, Jette compte toujours une part importante de **personnes âgées** (65 ans et plus) dans sa population, à l'instar d'autres communes de la **deuxième couronne**. Bien que la part de cette population ait diminué dans la commune ces dernières années au profit des jeunes, elle reste supérieure à la moyenne régionale. De plus, le nombre de personnes très âgées (85-89 ans) a augmenté – comme c'est le cas d'ailleurs au niveau régional. Cela implique également d'assurer une offre adaptée en termes de soins et d'infrastructures.

La conciliation de ces différents besoins constitue un défi important pour les années à venir.

### Entre classe moyenne et population précarisée sur le plan socio-économique

En comparaison avec la Région dans son ensemble, la situation socio-économique des habitants est en moyenne un peu plus favorable à Jette. Une part significative de la population se trouve néanmoins dans une situation socio-économique précaire : la position sur le marché de l'emploi de la population de la commune semble en effet moins avantageuse qu'autrefois. Cela implique de répondre à de nouveaux besoins dans la commune. Par ailleurs, le mouvement migratoire des familles avec enfants en provenance du **croissant pauvre**<sup>4</sup> pourrait contribuer à accroître la présence de groupes vulnérables, tant sur le marché immobilier privé que social. Enfin, la croissance de la

part des jeunes adultes précarisés dans la population constitue un enjeu important en termes de formation, d'aide sociale et d'insertion sur le marché de l'emploi.

### Politique de rénovation urbaine et mobilité

Ces dernières années, des investissements importants ont été réalisés à Jette dans les espaces publics, des nouveaux logements, le réaménagement du quartier de la gare et de la place Reine Astrid, et les transports en commun. Il s'agit notamment de faire bénéficier ces nouveaux développements et les infrastructures qui les accompagnent, d'une manière ou d'une autre, non seulement aux nouveaux habitants mais aussi à la population vulnérable. Il s'agit aussi d'anticiper la hausse du foncier accompagnant certaines de ces opérations pour éviter une précarisation accrue de cette population.

La bonne intégration des nouveaux projets dans le tissu urbain représente toujours un enjeu. En outre, la densification de la commune requiert également une certaine attention afin de préserver les vastes espaces verts présents sur le territoire.

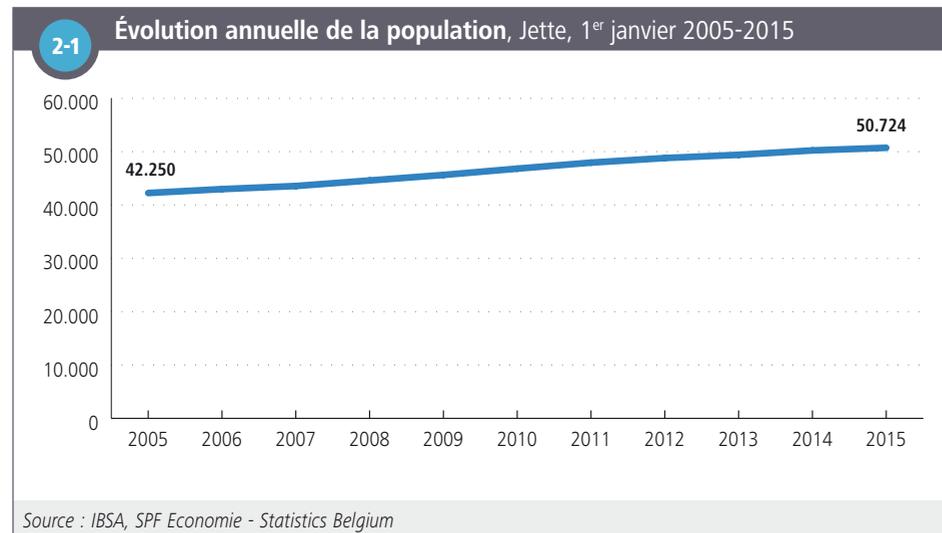
En termes de mobilité, la mise en service de la nouvelle ligne de tram 9 devrait améliorer la liaison entre les différentes parties de la commune. Sa mise en place, combinée au réaménagement de la place Reine Astrid, s'accompagne bien évidemment de certains défis notamment en termes de gestion des travaux.

<sup>4</sup> Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015), *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration sociale.

## 2. POPULATION

### 2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune de Jette compte officiellement 50 724 habitants <sup>2-1</sup>, soit 4 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population est de 10 058 habitants au km<sup>2</sup>, et donc plus élevée qu'à l'échelle de la Région (7 282 habitants au km<sup>2</sup>). Entre 2005 et 2015, la population de Jette a augmenté de 20 %, contre 17 % au niveau régional. Le taux de croissance annuel moyen de la population correspondant sur cette période était de 1,8 %, soit un rythme légèrement supérieur à celui de la population au niveau de la Région (+1,6 %).



En 2014, la population de Jette a crû à un rythme similaire à celui de la Région (+1 %). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international <sup>2-2</sup>.

**2-2** Mouvement de la population

	Jette		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
<b>Mouvement naturel</b>				
Naissances (2014)	796	15,8 ‰	18.514	15,8 ‰
Décès (2014)	466	9,2 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	330	6,5 ‰	9.482	8,1 ‰
<b>Mouvement migratoire</b>				
Solde migratoire interne (2014)	-219	-4,3 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	412	8,2 ‰	16.106	13,8 ‰
<b>Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)</b>				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	487	1,0 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		1,8 %		1,6 %

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium  
 Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante).

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population est positif à Jette (6,5 ‰), mais inférieur au chiffre correspondant pour la Région (8,1 ‰), du fait d'un taux de mortalité brut plus élevé dans la commune (9,2 ‰ contre 7,7 ‰ au niveau régional). Cela s'explique en grande partie par la part plus importante de personnes âgées dans la commune. Le **taux de natalité** est quant à lui similaire à Jette et à l'échelle régionale (15,8 ‰).

Comme dans la plupart des communes bruxelloises à l'exception de cinq communes aisées, le **solde migratoire interne** est négatif à Jette, car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Jette (4 259) est inférieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (4 478) en 2014. En proportion de la population, ce solde migratoire interne

est cependant moins négatif à Jette (-4,3 ‰) qu'à l'échelle de la Région (-11,5 ‰). Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de la grande majorité des communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Jette (1 169) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Jette pour s'installer à l'étranger (757)<sup>5</sup>. Ce solde, en proportion de la population, est toutefois moins élevé à Jette qu'au niveau régional.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

## 2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Un rajeunissement de la structure par âge de la population est enregistré à Jette entre 2005 et 2015 : la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population a diminué, tandis que celle des jeunes (0-17 ans) a augmenté.

En 2015, la proportion de personnes de 65 ans et plus reste toutefois supérieure à celle de la Région (15 % contre 13 %). La part des jeunes est, elle aussi, légèrement supérieure à celle de la Région (24 % contre 23 %). La population d'âge actif est donc sous-représentée dans la commune (61 %, contre 64 % à l'échelle régionale) **2-3**.

<b>2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1<sup>er</sup> janvier 2005 et 2015</b>								
	Jette				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	8.937	21,2	12.013	23,7	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	25.460	60,3	30.940	61,0	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	7.853	18,6	7.771	15,3	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	42.250	100,0	50.724	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Si la population de Jette reste en moyenne plus âgée que celle de la Région bruxelloise dans son ensemble, elle a connu un rajeunissement plus rapide **2-4**. L'**âge moyen** dans la commune est passé de 40,4 ans en 2005 à 38,3 ans en 2015, contre 38,5 à 37,4 ans à l'échelle régionale.

Alors que Jette affichait un **coefficient de vieillissement** de 88 % en 2005, celui-ci est tombé à 65 % en 2015 - ce qui reste néanmoins supérieur à celui de la Région (58 %). Le **coefficient de séniorité** a quant à lui augmenté et est supérieur à celui de la Région, ce qui traduit une part plus élevée de personnes très âgées (plus de 80 ans) parmi les personnes de 65 ans et plus.

Le **ratio de dépendance** a légèrement diminué mais reste aussi, en 2015, supérieur à celui de la Région Bruxelloise (64 % contre 56 %), du fait de la part relativement importante de personnes âgées et de jeunes dans la population, au détriment de la population d'âge actif.

Enfin, la proportion d'hommes est moins importante à Jette qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (avec un **rapport de masculinité** de 90 hommes pour 100 femmes, contre 95 pour 100 à l'échelle régionale). Ce constat est en grande partie lié à la structure d'âge, les femmes, ayant une espérance de vie plus longue, étant plus représentées parmi les personnes plus âgées.

<b>2-4 Indicateurs de structure de la population, 1<sup>er</sup> janvier 2005 et 2015</b>				
	Jette		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	40,4	38,3	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	37,9	36,3	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	42,6	40,0	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	87,9	64,7	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	65,9	63,9	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	32,1	34,4	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	86,8	89,8	92,4	95,1

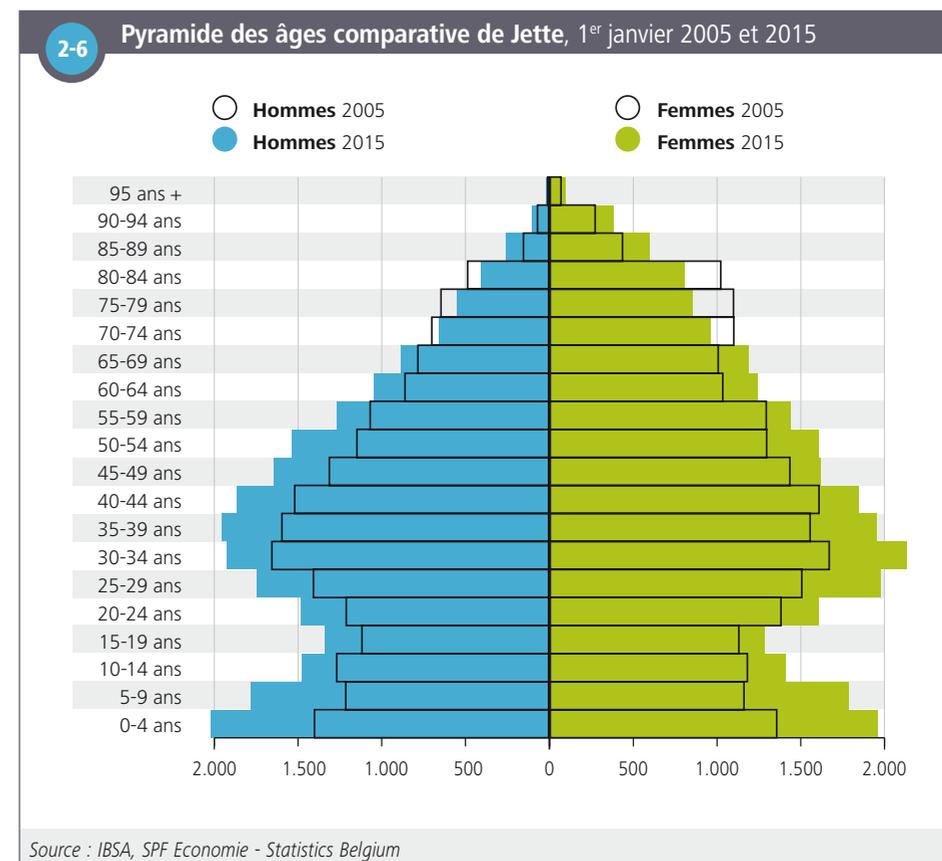
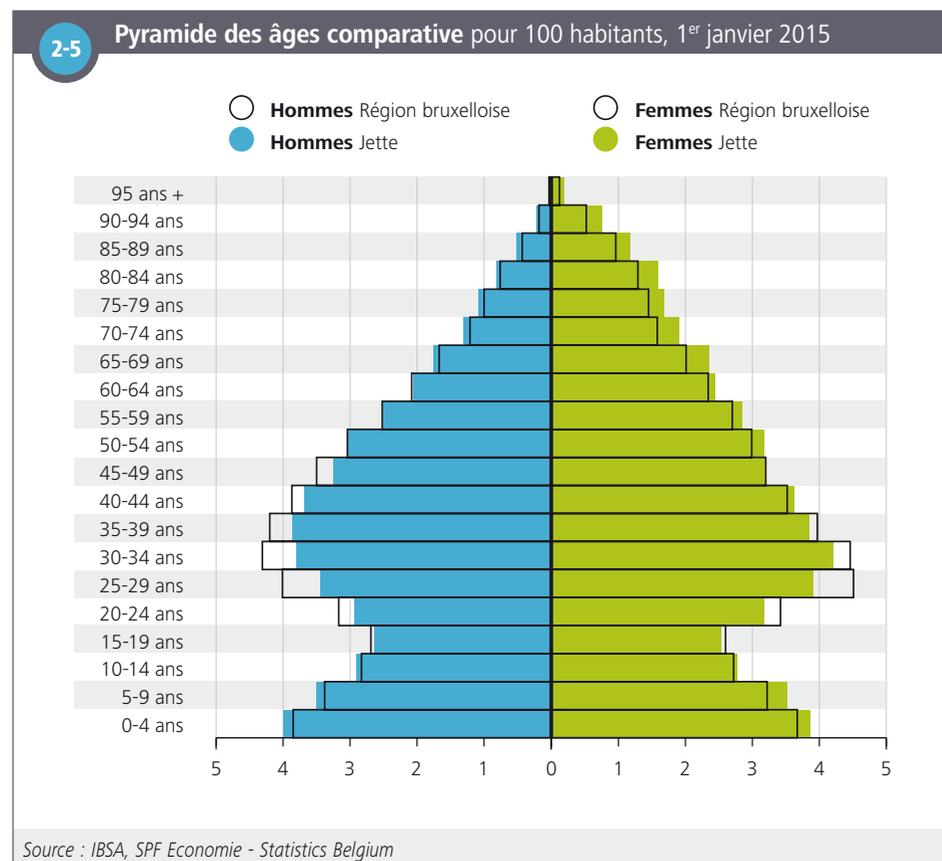
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

5 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

La première **pyramide des âges comparative** illustre le fait que Jette connaît, en comparaison avec la Région dans son ensemble, une légère surreprésentation à la fois des personnes âgées (principalement des femmes) et des jeunes enfants (de moins de 10 ans) **2-5**. La population d'âge actif est en revanche sous-représentée, en particulier les hommes de 20 à 50 ans et les femmes de 20 à 35 ans.

Notons que l'**indice conjoncturel de fécondité** à Jette (2,0) est similaire à celui de la Région (1,9).

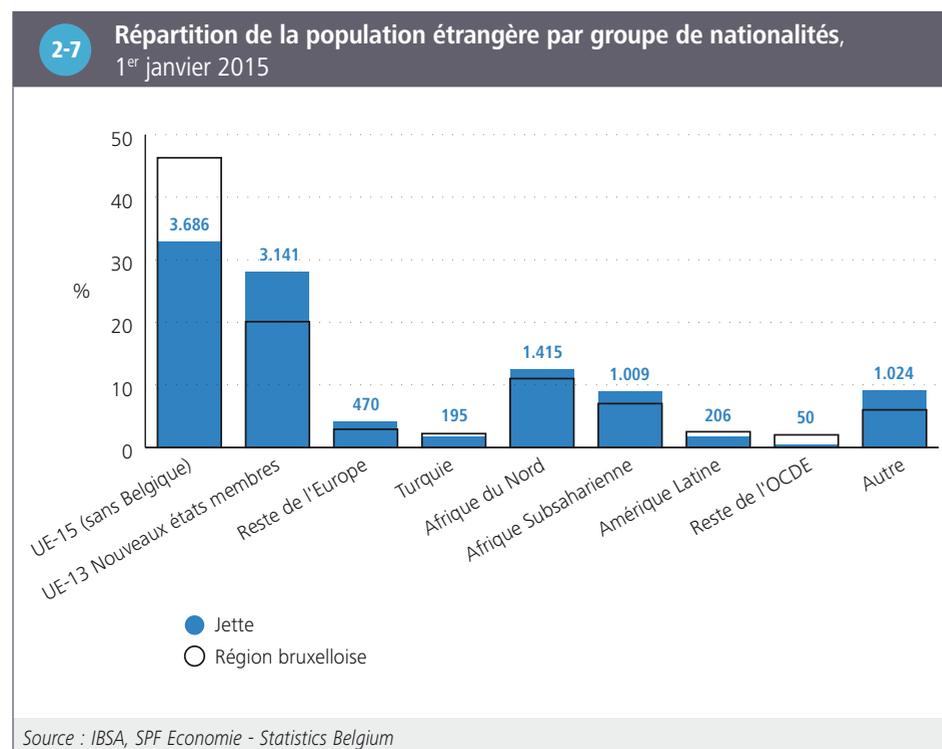
L'évolution de l'allure de la **deuxième pyramide des âges entre 2005 et 2015** indique que l'augmentation de la population s'observe à des degrés divers dans la plupart des tranches d'âge, à l'exception des personnes âgées de 70 à 84 ans **2-6**. Certains groupes ont augmenté de façon plus importante que d'autres, contribuant au rajeunissement de la population à Jette. Par rapport à 2005, la pyramide de 2015 présente un élargissement à la base et au milieu : le nombre d'enfants de moins de 10 ans a en effet augmenté de façon importante, de même que la population de 20 à 54 ans.



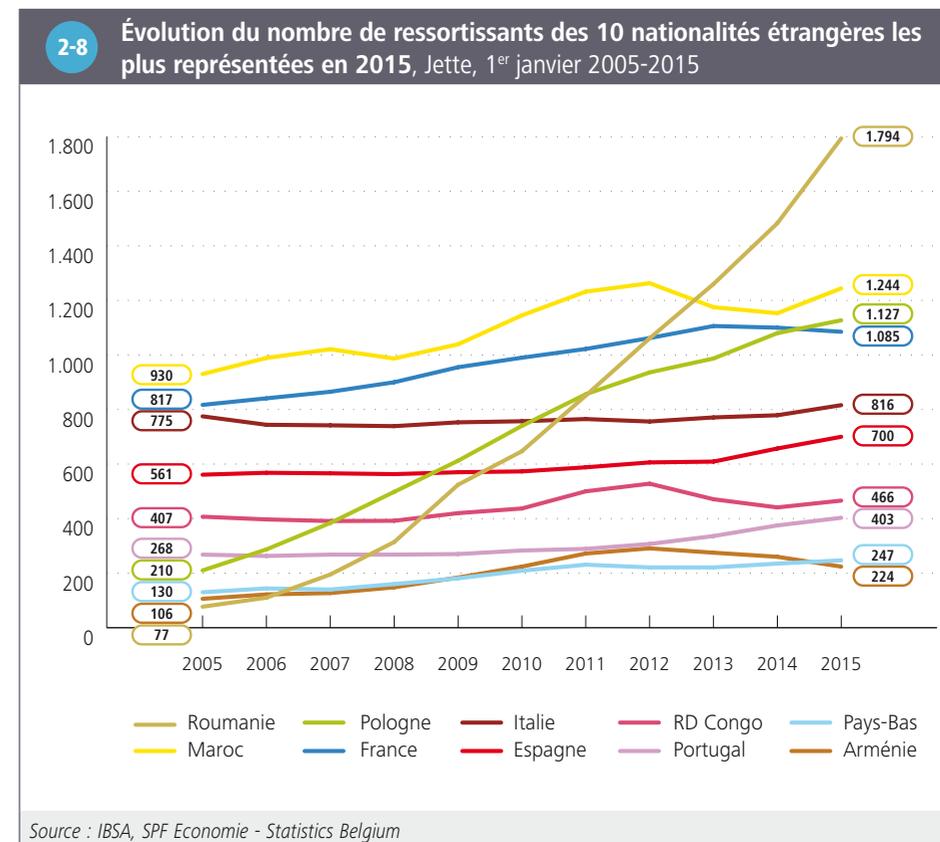
### 2.3. NATIONALITÉS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 11 196 personnes, soit 22 % de la population de Jette, ont une **nationalité** étrangère – un pourcentage moins élevé qu'à l'échelle de la Région (34 %). Jette est en effet l'une des cinq communes bruxelloises comptant la plus faible proportion de personnes de nationalité étrangère dans la population. Néanmoins, cette proportion a crû plus rapidement que celle de la Région entre 2005 et 2015.

Parmi les habitants de nationalité étrangère, 33 % sont ressortissants de l'Europe des 15 (UE-15), 28 % d'un des nouveaux États membres (UE-13) et 13 % d'un pays d'Afrique du Nord. En comparaison avec la Région, les ressortissants de l'UE-15 sont nettement sous-représentés au sein de la population étrangère à Jette, au contraire des ressortissants de l'UE-13, du groupe de pays de la catégorie «Autre» (qui inclut les pays d'Asie, entres autres l'Arménie, la Syrie, l'Iran) et d'Afrique notamment 2-7.



Parmi la population de **nationalité étrangère**, les Roumains sont les plus représentés en 2015, suivis de loin par les Marocains, les Polonais et les Français 2-8. Notons que la nationalité arménienne compte également parmi les dix nationalités les plus représentées dans la commune.



Le nombre de Roumains et, dans une moindre mesure, le nombre de Polonais, ont augmenté de façon particulièrement importante entre 2005 et 2015.

L'augmentation notable de ces ressortissants en Région bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et de la Roumanie (en 2007), impliquant d'une part une régularisation de certaines personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, un développement des offres d'emploi

à Bruxelles en tant que capitale de l'UE pour les ressortissants de ces nouveaux États membres<sup>6</sup>.

De même, mais dans une moindre mesure, les ressortissants des autres nationalités étrangères les plus représentées en 2015 ont également augmenté par rapport à 2005, notamment les Marocains.

La population étrangère a en effet augmenté de façon marquée à Jette entre 2005 et 2015 (+80 %), à un rythme plus rapide que celui enregistré dans la Région (+50 %).

## 2.4. MÉNAGES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Jette compte 21 749 ménages privés, soit 1 959 de plus qu'en 2005. En 2015, 40 % des ménages se composent d'une seule personne, 26 % de deux personnes et 34 % de trois personnes et plus (contre respectivement 43 %, 29 % et 28 % en 2005). La part de ménages de trois personnes et plus a donc nettement augmenté à Jette (y compris les ménages de grande taille, de 6 personnes et plus). L'augmentation du nombre de ménages à Jette entre 2005 et 2015 est entièrement à attribuer à la croissance du nombre de ménages composés de minimum 3 personnes (généralement des ménages avec enfants) **2-9**.

En 2015, la **taille** moyenne des ménages est plus élevée à Jette (2,30) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (2,14).

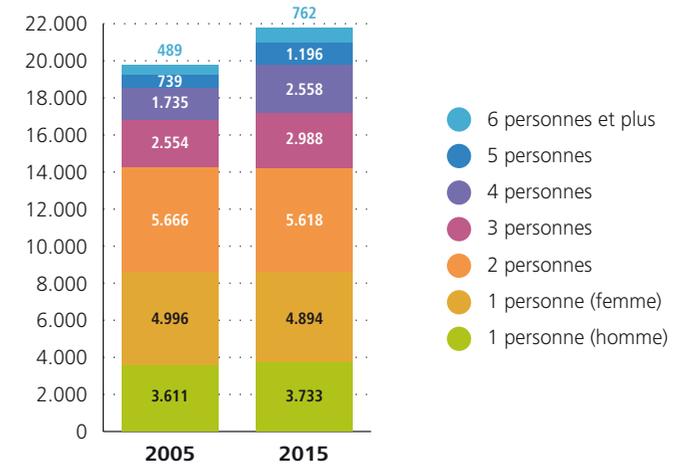
La part des isolés parmi les ménages privés de Jette (40 %) est inférieure à celle de la Région bruxelloise (47 %) **2-10**. En comparaison avec la Région, tant les **couples** sans enfants (17 %) que les couples avec enfants (27 %) sont surreprésentés. Les familles monoparentales constituent plus d'un huitième des ménages privés (13 %) – une part légèrement supérieure à la celle de la Région – et 87 % de ces parents isolés sont des femmes<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

<sup>7</sup> À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

2-9

### Évolution du nombre de ménages privés par taille, Jette, 1<sup>er</sup> janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

### Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1<sup>er</sup> janvier 2015

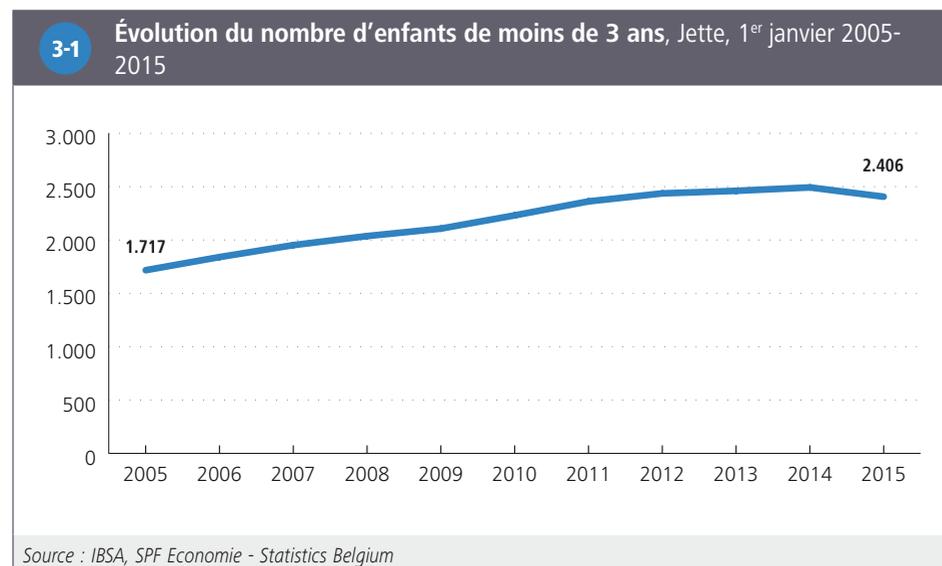
	Jette		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	8.609	39,6	252.404	46,5
Couples sans enfant	3.761	17,3	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	2.652	12,2	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	1.109	5,1	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	5.862	27,0	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	4.577	21,0	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	1.285	5,9	23.805	4,4
Familles monoparentales	2.812	12,9	62.690	11,6
Autres	705	3,2	17.130	3,2
Total	21.749	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

# 3. PETITE ENFANCE

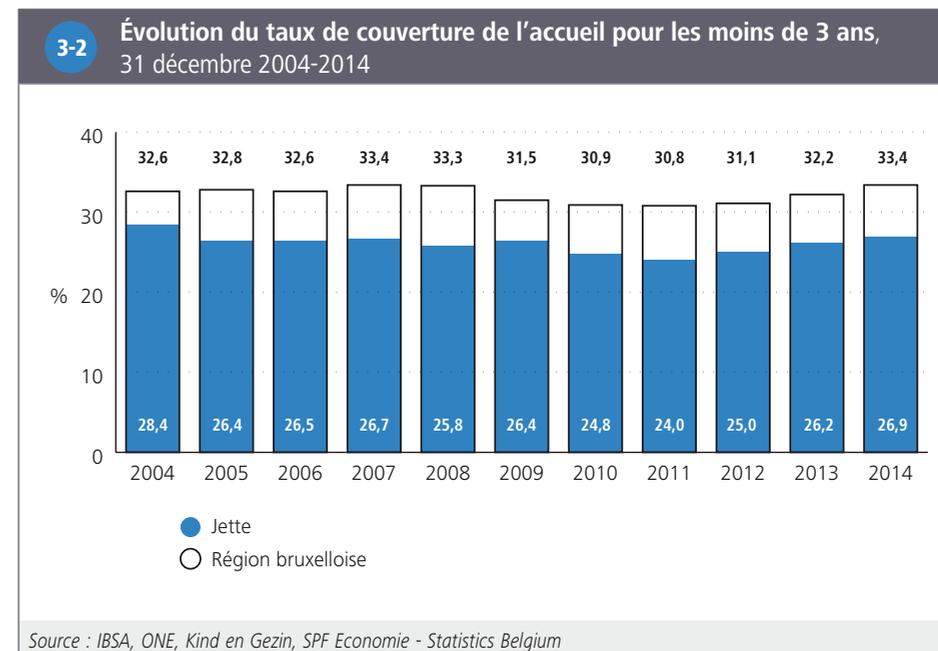
## 3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Jette compte 2 406 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4,7 % de la population totale (une proportion équivalente à celle de la Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 40 % entre 2005 et 2015, soit plus rapidement qu'à l'échelle régionale (+25 %). On relève toutefois une légère diminution du nombre d'enfants à Jette entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et 2015 **3-1**.



## 3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est faible à Jette, avec un peu plus d'une place pour quatre enfants de cet âge au 31 décembre 2014, contre une pour trois à l'échelle de la Région **3-2**. Le taux de couverture est resté relativement stable à Jette entre 2004 et 2014.



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 647 places en milieu d'accueil à Jette **3-3**. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Comme dans la plupart des autres communes bruxelloises, il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (97 %). L'accueil de type familial (accueillant(e)) est en effet relativement peu développé dans la Région.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture n'est plus que de 16 % à Jette (contre 20 % à l'échelle de la Région). Cela équivaut à moins d'une place **accessible** à tous et à tarif selon le revenu pour six enfants de moins de 3 ans dans la commune.

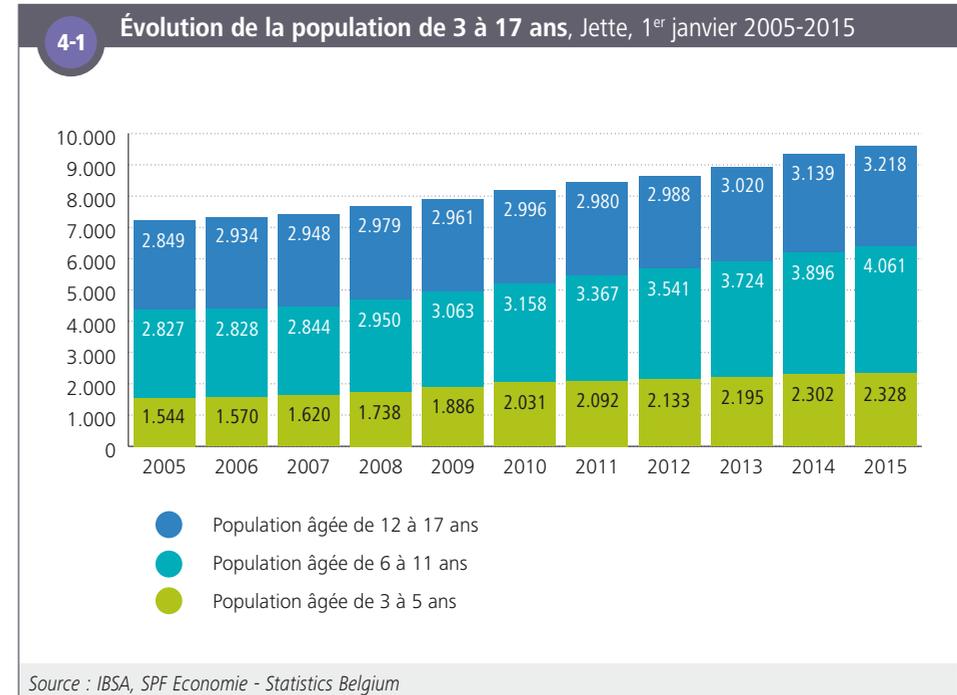
<b>3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014</b>		
	<b>Jette</b>	<b>Région bruxelloise</b>
<b>Offre de milieux d'accueil</b>		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	628	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	19	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	647	17.981
<b>Accessibilité de l'offre</b>		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	26,9	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	15,8	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	70,1	70,8
<i>Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium</i>		

# 4. ENSEIGNEMENT

## 4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants de 3 à 17 ans a augmenté à Jette <sup>4-1</sup>. Au cours de cette période, la part des enfants de 3 à 5 ans dans la population totale est passée de 3,7 % à 4,6 % et celle des enfants de 6 à 11 ans, de 6,5 % à 8,0 %. La part des adolescents (12-17 ans) a quant à elle très légèrement diminué (passant de 6,8 % en 2005 à 6,3 % en 2015).

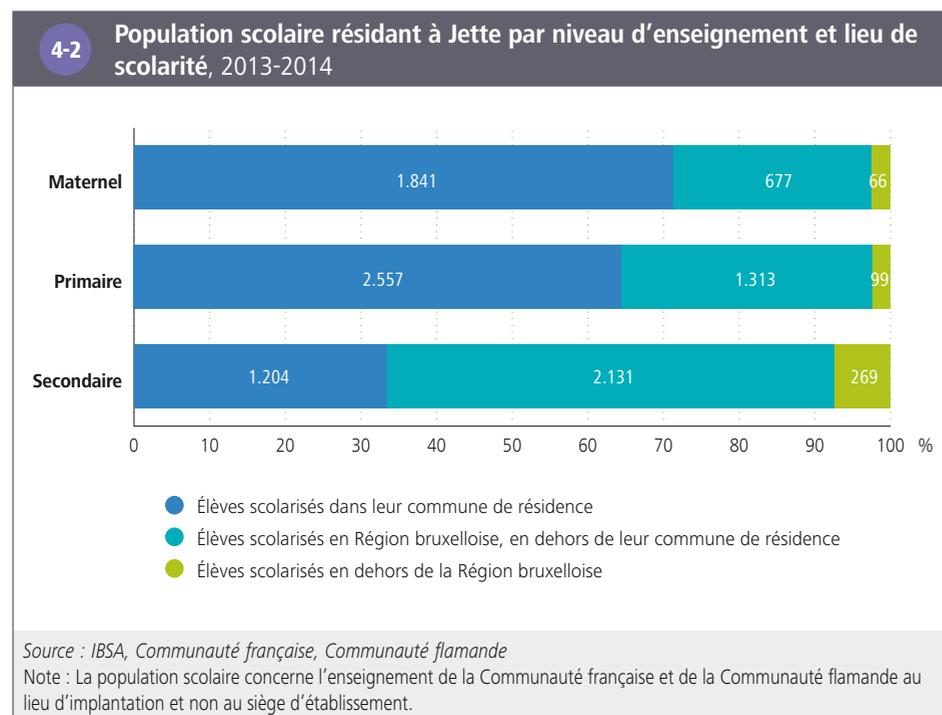
Notons que les chiffres de la figure <sup>4-1</sup> sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande<sup>8</sup>.



<sup>8</sup> Le retard scolaire peut également contribuer à expliquer une partie des différences entre les figures 4-1 et 4-2.

## 4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 2 584, 3 968 et 3 598 élèves résidant à Jette sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande<sup>9</sup>). Parmi les élèves inscrits en maternel et en primaire, environ deux tiers fréquentent une école implantée à Jette, contre environ un tiers parmi les élèves de l'enseignement secondaire **4-2**.



En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Jette suivent un peu plus fréquemment la filière de l'enseignement général ou technique, et moins l'enseignement professionnel : 30 %, 18 % et 14,5 % des élèves résidant dans la commune sont inscrits respectivement dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 29 %, 17 % et 16 % au niveau de la Région **4-3**. La part d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) est équivalente à Jette (4,9 %) et à l'échelle régionale (4,6 %).

**4-3** Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Jette		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
<b>Enseignement primaire</b>			
Primaire ordinaire	3.728	94,0	94,5
Primaire spécialisé	240	6,0	5,5
Primaire total	3.968	100,0	100,0
<b>Enseignement secondaire</b>			
Secondaire 1 <sup>er</sup> degré	1.208	33,6	33,7
Secondaire 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degrés (et 4 <sup>e</sup> degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	1.091	30,3	29,2
<i>Technique</i>	635	17,6	16,9
<i>Artistique</i>	12	0,3	0,4
<i>Professionnel</i>	521	14,5	16,1
Secondaire spécialisé	131	3,6	3,7
Secondaire total	3.598	100,0	100,0

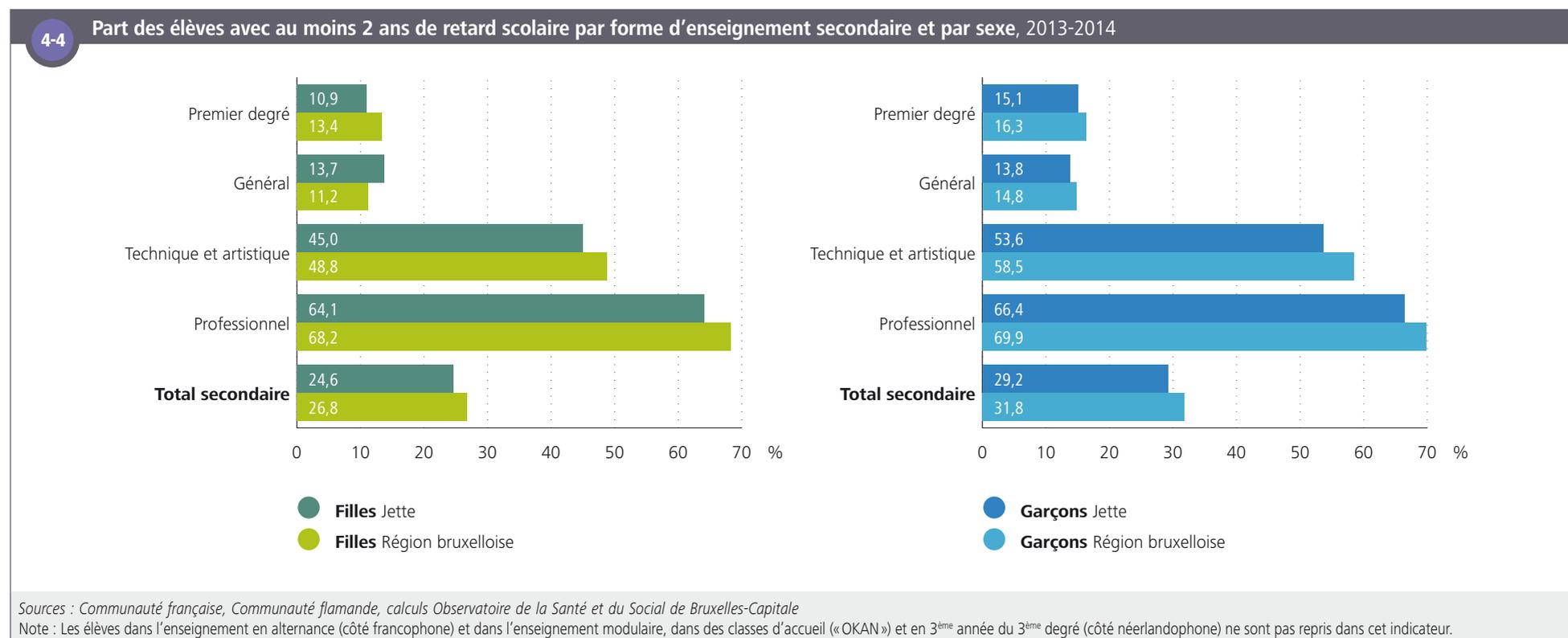
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande  
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

9 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

### 4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Jette qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour toutes ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles <sup>4-4</sup>.

À Jette, 25 % des filles et 29 % des garçons inscrits dans l'enseignement secondaire présentent un retard scolaire d'au moins deux ans. Ces proportions sont légèrement inférieures à la moyenne régionale, tant pour les filles que pour les garçons.

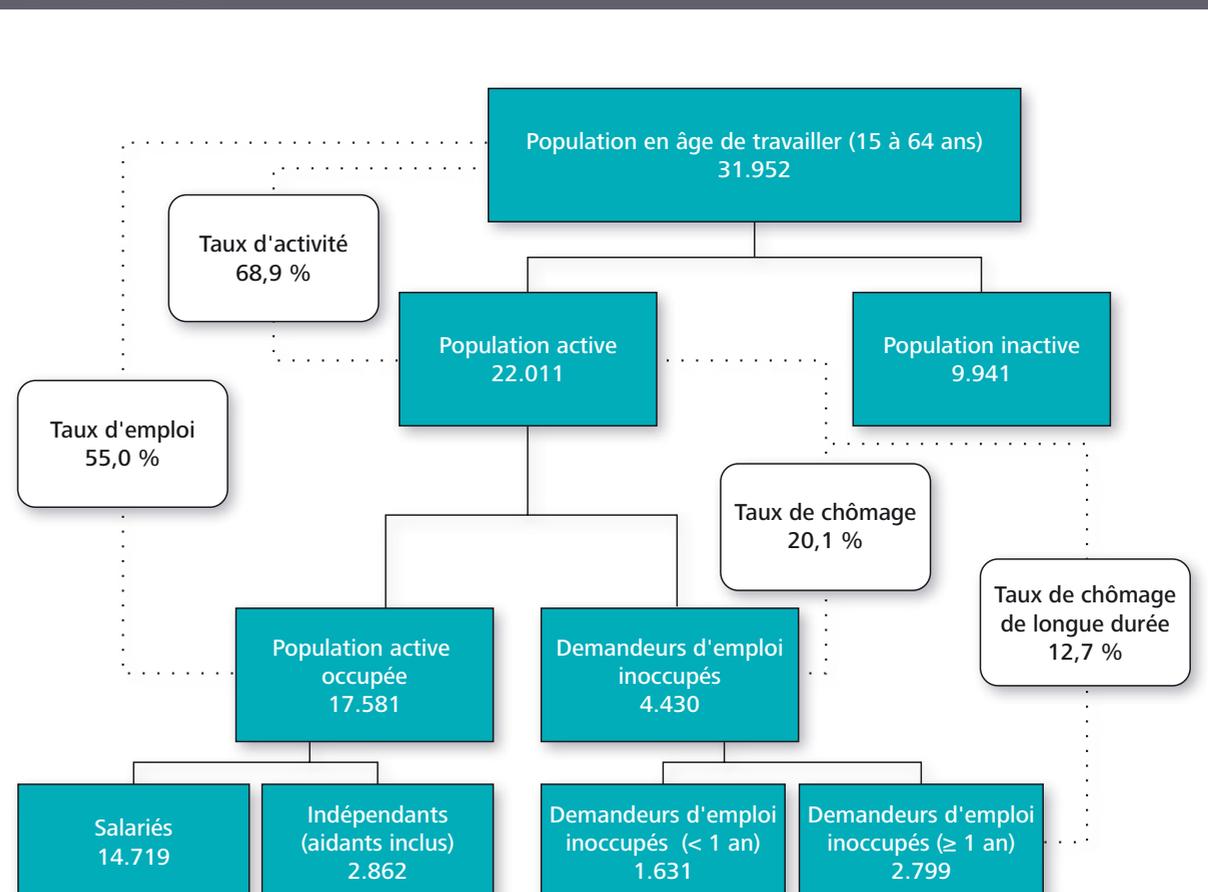


# 5. MARCHÉ DU TRAVAIL

## 5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 69 % des 31 952 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Jette (population active). Parmi elles, huit sur dix sont en emploi et deux sur dix sont inscrites auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un an <sup>10</sup>.

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Jette, moyenne annuelle 2013



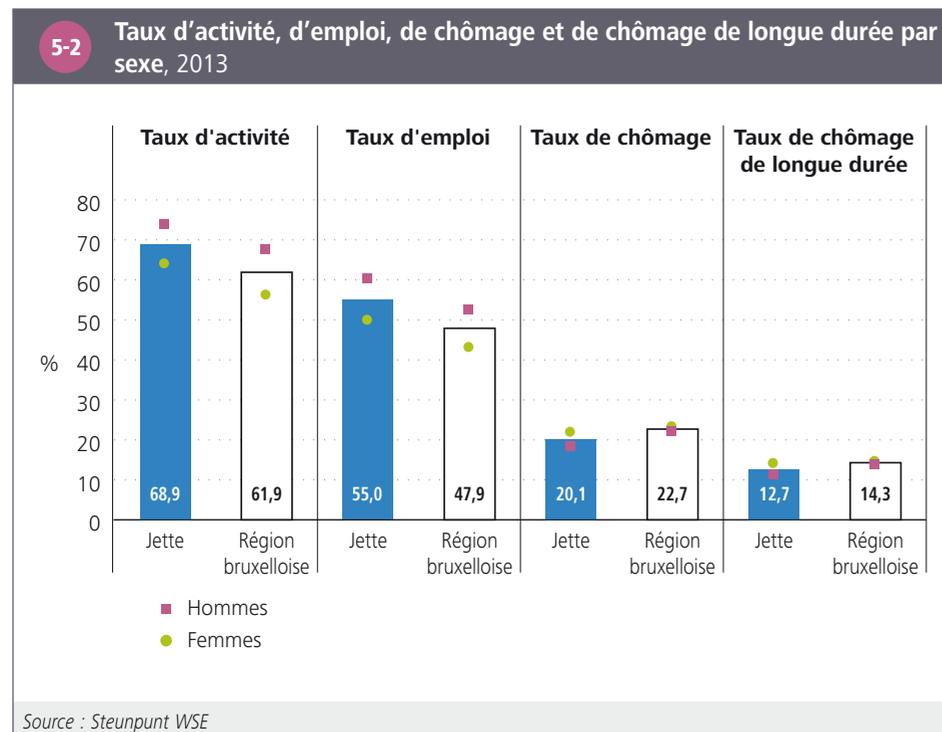
Sources : Steunpunt WSE, ACTIRIS

<sup>10</sup> Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

## 5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Le **taux d'activité** est nettement plus élevé à Jette qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, tant pour les hommes que pour les femmes. En comparaison avec la Région, le **taux de chômage** (total et de longue durée<sup>11</sup>) est légèrement inférieur dans la commune, en particulier pour les hommes. Enfin, le **taux d'emploi** y est plus élevé, et ce pour les deux sexes.

En termes de taux d'activité et de taux d'emploi, les **inégalités de genre** sont tout aussi présentes à Jette qu'à l'échelle régionale. Par contre, la différence en faveur des hommes en termes de taux de chômage est plus marquée à Jette **5-2**.



Notons que les chiffres à l'échelle communale masquent des disparités non négligeables entre les **quartiers** de la commune, avec un taux de chômage élevé dans les **quartiers** jouxtant le **croissant pauvre** au sud et à l'est de la commune, et un taux de chômage inférieur dans le nord.

Les **taux d'activité** et **d'emploi** plus élevés et le **taux de chômage** légèrement moins important à Jette qu'à l'échelle régionale s'observent quel que soit le groupe d'âge. En termes de taux d'activité et d'emploi, l'écart est cependant moins prononcé pour les jeunes (15-24 ans). Par ailleurs, si leur taux de chômage est légèrement plus bas à Jette qu'au niveau de la Région, pas moins d'un jeune actif sur trois est concerné dans la commune **5-3**.

**5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013**

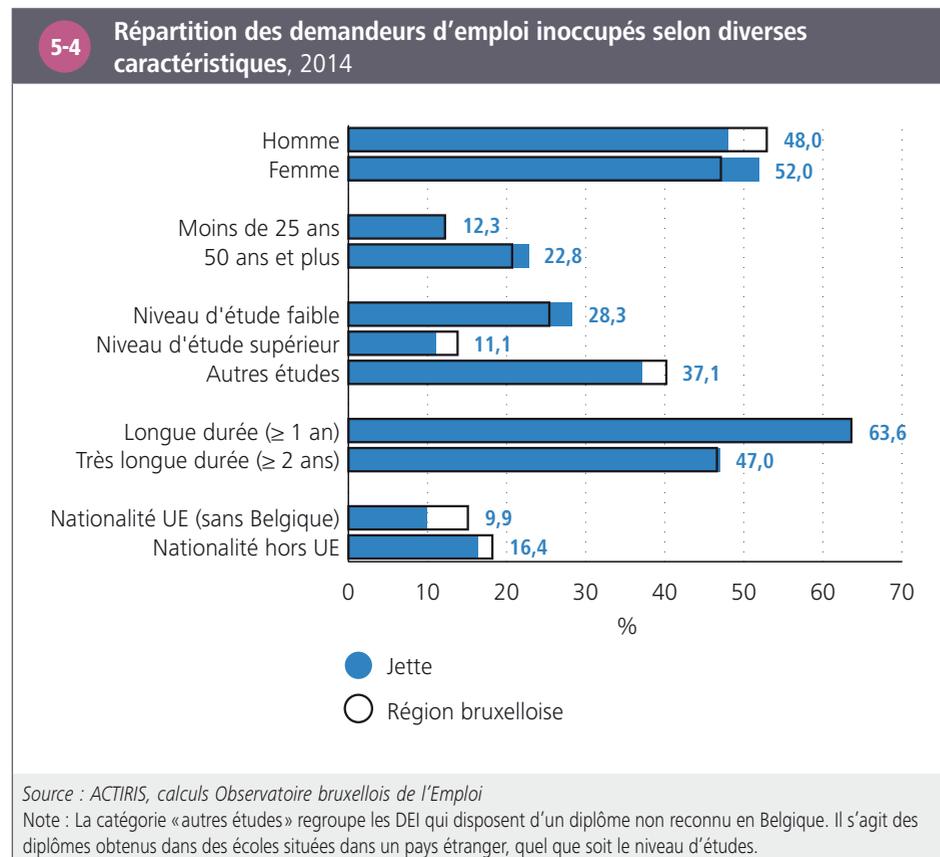
	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Jette	Région bruxelloise	Jette	Région bruxelloise	Jette	Région bruxelloise
15 à 24 ans	31,0	28,7	20,7	18,3	33,2	36,3
25 à 49 ans	82,4	73,1	66,6	57,1	19,2	21,9
50 à 64 ans	65,0	58,8	53,0	42,1	18,4	20,1
Total	68,9	61,9	55,0	47,9	20,1	22,7

Source : Steunpunt WSE

11 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

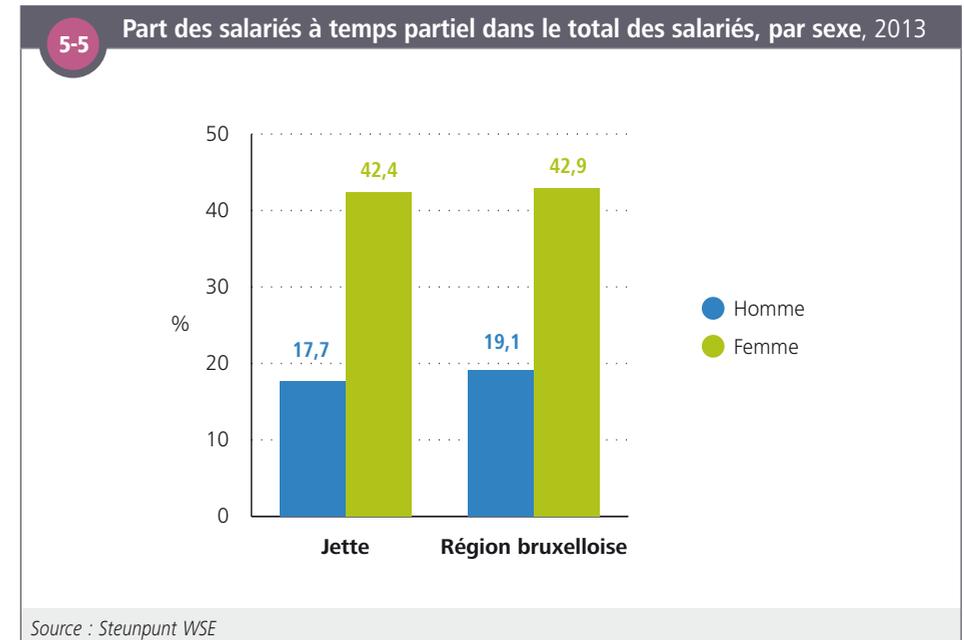
### 5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) diffère à Jette et au niveau de la Région. En proportion, les DEI de nationalité étrangère sont moins nombreux dans la commune. De ce fait, la part des DEI disposant d'un diplôme qui n'est pas reconnu en Belgique (« autres études ») est légèrement inférieure à Jette. En revanche, la proportion de DEI ayant un niveau d'étude faible y est plus importante. Plus de la moitié des DEI à Jette sont des femmes, une proportion supérieure à celle de la Région. Enfin, la part des personnes de 50 ans et plus parmi les DEI est un peu plus importante à Jette qu'à l'échelle de la Région **5-4**.



### 5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Jette comme à l'échelle régionale, le **temps partiel** touche nettement plus souvent les femmes que les hommes **5-5**. À Jette, 42 % des femmes salariées et 18 % des hommes salariés travaillent à temps partiel, contre respectivement 43 % et 19 % à l'échelle régionale.



# 6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

## 6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur en 2013, 2 982 **indépendants** et 12 400 **salariés** travaillent à Jette (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 4 % des indépendants et 2 % des salariés de la Région.

À Jette, 64 % des postes de travail salarié sont occupés par des femmes, une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale. Ce constat s'explique en grande partie par le poids important de certains secteurs dans lesquels les femmes sont fortement représentées (voir plus loin). Par ailleurs, les parts des postes de travail occupés par des ouvriers et des employés sont plus élevées qu'à l'échelle régionale, à l'inverse de la part des postes occupés par des fonctionnaires **6-1**.

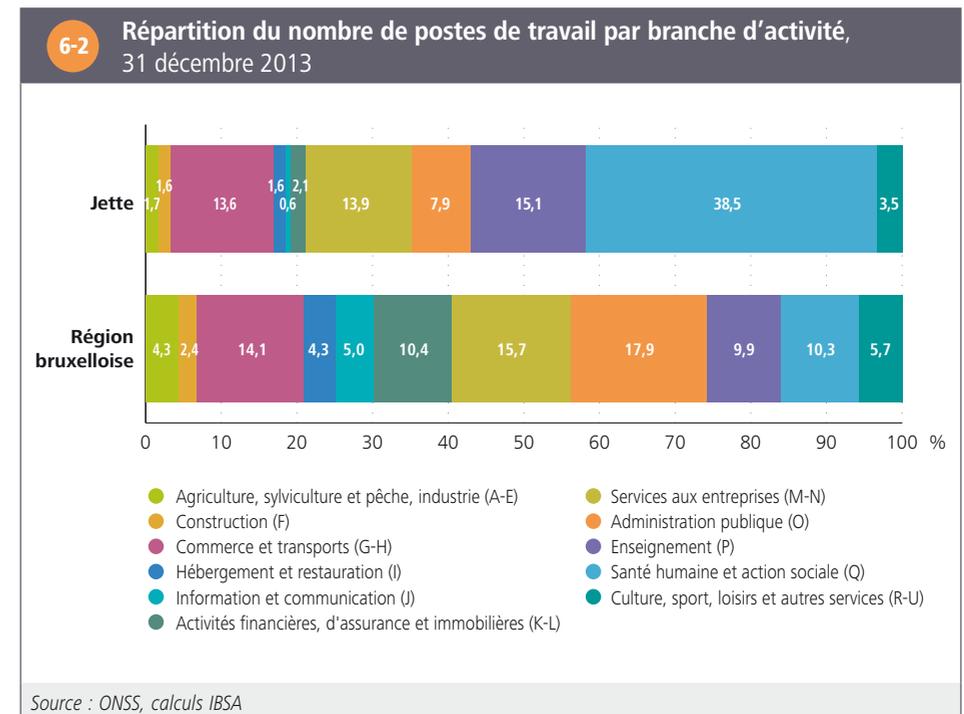
<b>6-1</b> Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Jette	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	12.960	621.821
<b>Répartition par sexe (en % du total)</b>		
Homme	36,4	49,8
Femme	63,6	50,2
<b>Répartition par statut (en % du total)</b>		
Ouvriers	24,2	20,2
Employés	64,8	60,8
Fonctionnaires	11,1	19,1

Source : ONSS, calculs IBSA

La répartition des postes de travail par **branche d'activité** indique le poids très important du secteur de la santé humaine et de l'action sociale à Jette : il représente 38,5 % des postes (contre 10 % à l'échelle de la Région) **6-2**. Cela s'explique en grande partie par la présence de l'hôpital universitaire de la VUB (UZ Brussel), qui constitue un

pôle d'emploi important au sein de la commune. Le deuxième secteur le plus important en termes de nombre de poste est celui de l'enseignement (15 % des postes de travail, contre 10 % dans la Région).

Tous les autres secteurs d'activité sont sous-représentés dans la commune par rapport à leur proportion au niveau régional, en particulier le secteur secondaire, l'horeca, le secteur de l'information et de la communication et les activités financières, d'assurance et immobilières.



## 6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le nombre d'entreprises reprises ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA**<sup>12</sup> (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises).

Au 31 décembre 2013, Jette compte 819 **unités locales d'établissement** sur son territoire (soit 2 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise). Les établissements de 10 à 49 salariés sont, en proportion, un peu plus nombreux à Jette qu'à l'échelle régionale **6-3**.

<b>6-3</b> Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013		
	<b>Jette</b>	<b>Région bruxelloise</b>
Nombre total d'unités locales d'établissement	819	34.881
<b>Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)</b>		
1 à 9 salariés	77,5	78,2
10 à 49 salariés	17,9	16,6
50 à 199 salariés	3,7	3,8
200 salariés et plus	0,9	1,4
<i>Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA</i>		
<i>Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.</i>		

Au 31 décembre 2014, 2 908 **entreprises assujetties à la TVA** ont leur siège social à Jette (3 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise) **6-4**.

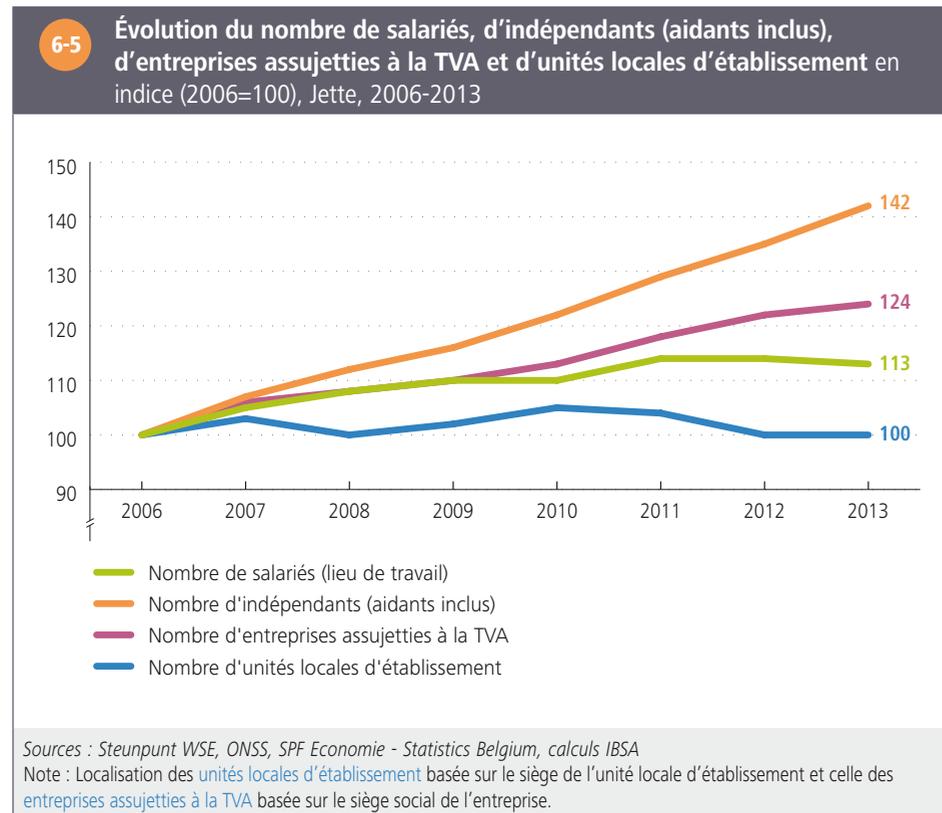
Les statistiques sur la démographie des entreprises entre 2010 et 2014 sont très proches à Jette et au niveau régional. En moyenne, concernant la dynamique de **création** d'entreprises, 12 entreprises par an ont été créées pour 100 entreprises au cours de cette période. En parallèle, 8,5 **cessations** par an pour 100 entreprises ont été enregistrées dans la commune. Enfin, 2,6 **faillites** (qui ne représentent qu'une partie des cessations) par an pour 100 entreprises ont été notifiées.

<b>6-4</b> Démographie d'entreprises		
	<b>Jette</b>	<b>Région bruxelloise</b>
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	2.908	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	12,4	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	8,5	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	2,6	2,6
<i>Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA</i>		
<i>Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.</i>		

12 Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'unités locales d'établissement au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

### 6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Entre 2006 et 2013, le nombre d'indépendants a augmenté de façon plus importante à Jette (+42 %) qu'à l'échelle de la Région (+28 %). Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA s'est également accru au cours de cette période (+24 %). Le nombre de salariés a augmenté jusqu'en 2011 et a ensuite stagné. Le nombre d'unités locales d'établissement a quant à lui stagné pendant toute la période 6-5.

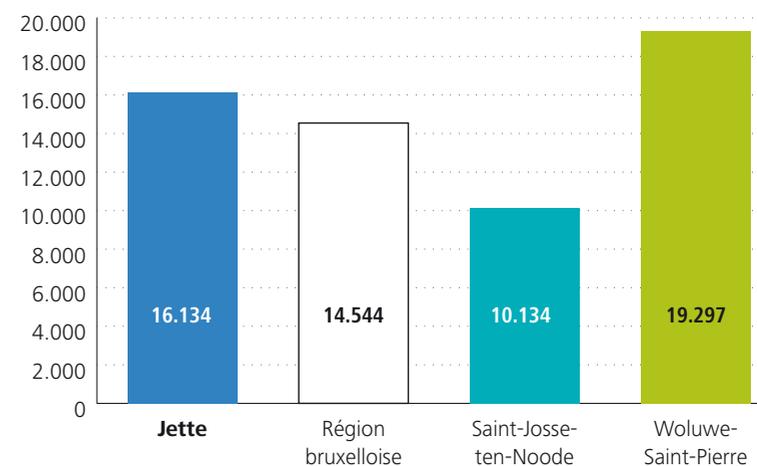


# 7. REVENUS

## 7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)<sup>13</sup> s'élève à 16 134 euros à Jette pour l'année 2012, soit 11 % au-dessus de celui de la Région bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode que le revenu moyen est le plus faible de la Région et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé **7-1**.

**7-1** Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012

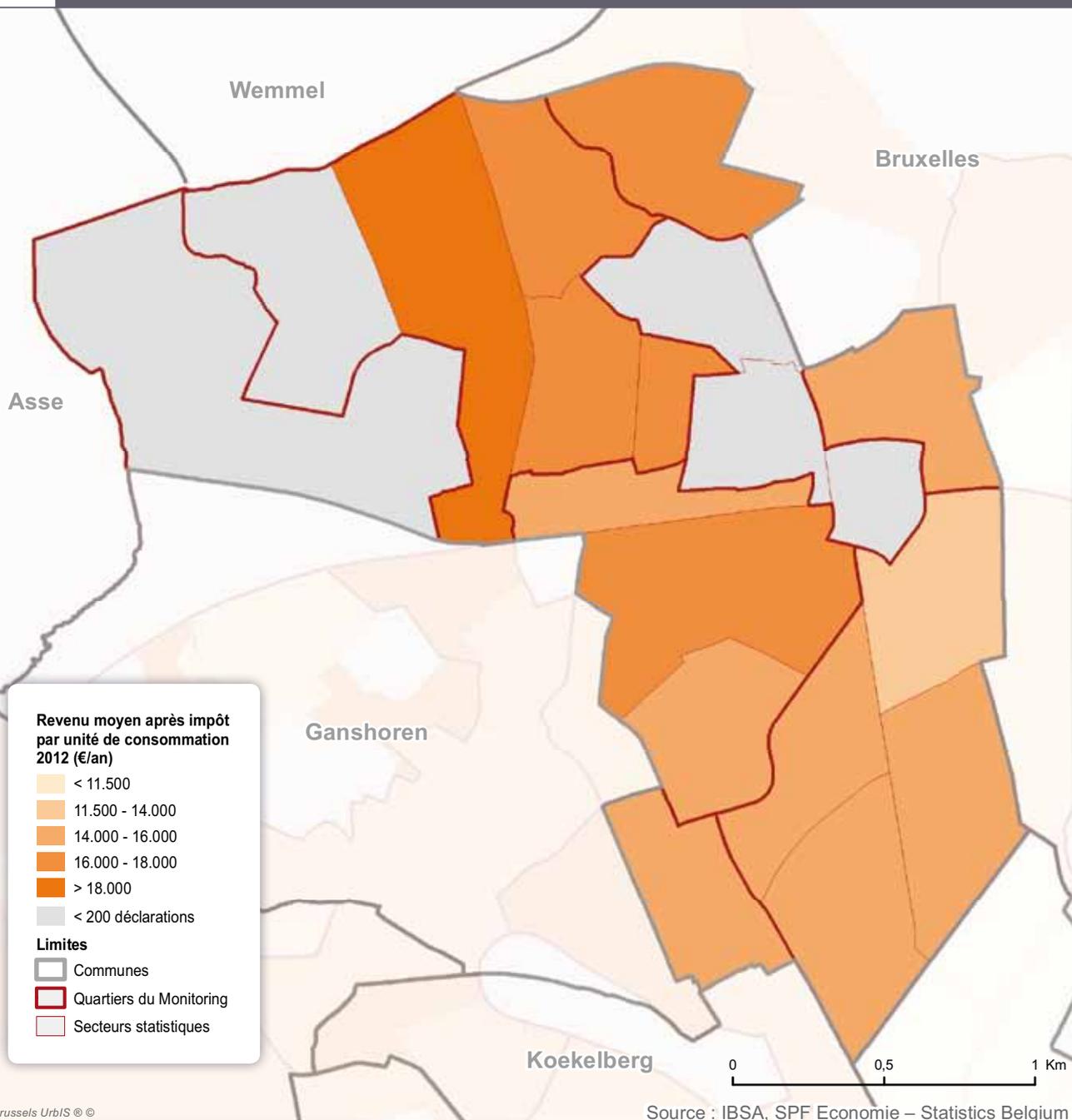


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

13 Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. glossaire.

7-2

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Jette, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie – Statistics Belgium

La majorité de la population de Jette fait partie de la classe moyenne, et les disparités de revenus moyens entre les secteurs statistiques de la commune sont moins prononcées que dans bon nombre d'autres communes bruxelloises. Les **revenus moyens** sont néanmoins inférieurs dans les **secteurs statistiques** de la partie sud du territoire, plus proches du centre de la Région et à la limite avec Laeken. Le revenu moyen le plus faible (13 910 euros) est enregistré dans le secteur Essegheem situé dans le **quartier** Woeste à l'est de Jette, composé en grande partie de logements sociaux. Les revenus moyens sont généralement supérieurs dans le nord et le nord-ouest de la commune. Le secteur statistique Arbre ballon, situé dans le quartier Heymbosch-AZ Jette, affiche le revenu moyen le plus élevé (20 872 euros) **7-2**.

Le degré d'**inégalité de revenus**, mesuré par le **coefficient de Gini**<sup>14</sup>, apparaît également moins élevé à Jette qu'en moyenne dans les 19 communes **7-3**.

7-3

Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012

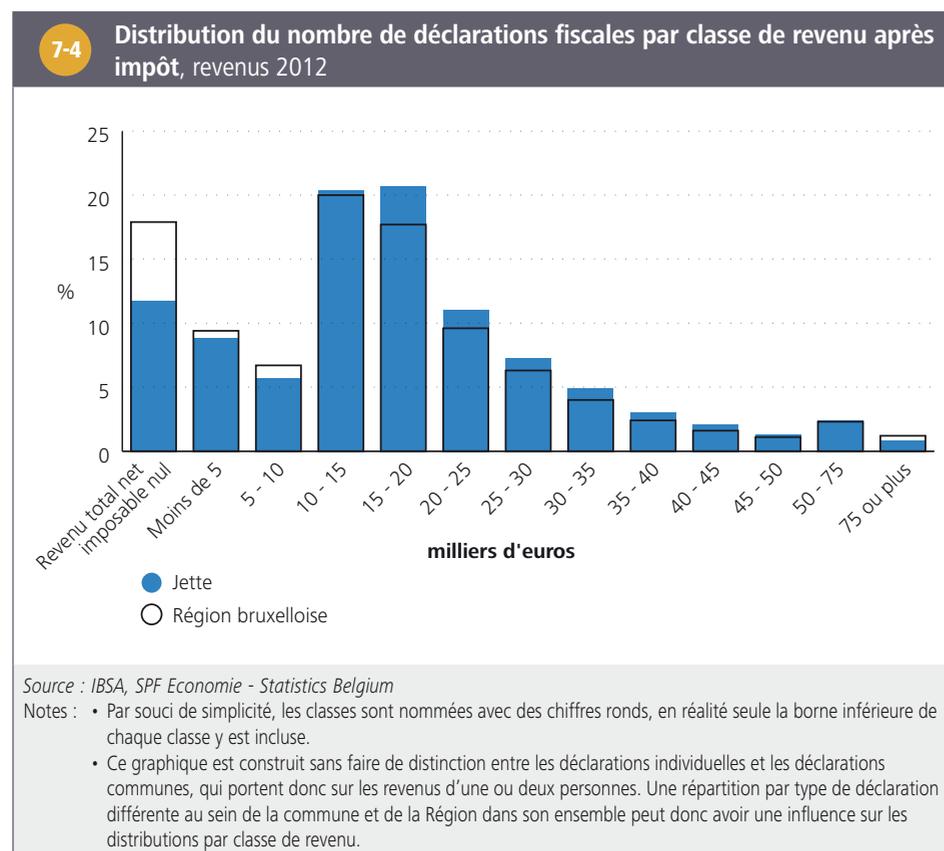
	Jette	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,42	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,35	0,39

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

<sup>14</sup> Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

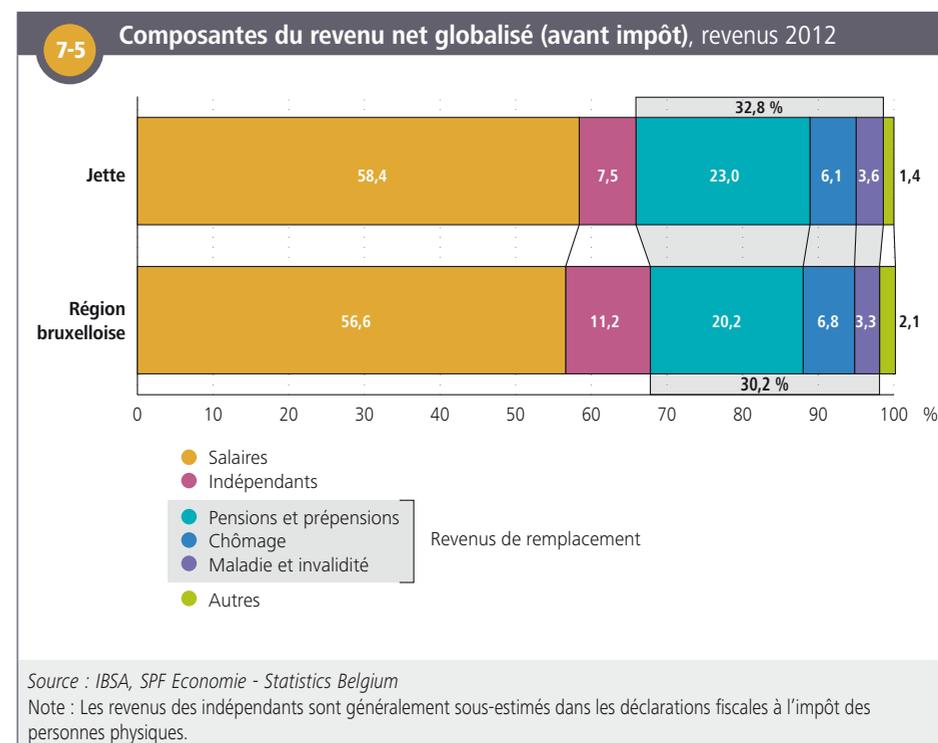
En comparaison avec la situation à l'échelle de la Région bruxelloise, les **déclarations fiscales** de revenus compris entre 15 000 et 45 000 euros sont surreprésentées à Jette. Les déclarations de revenus entre 15 000 et 20 000 euros sont tout particulièrement surreprésentées. À l'inverse, les déclarations de revenus inférieurs à 10 000 euros et celles de revenus de 75 000 euros et plus sont sous-représentées, ce qui explique en partie le **coefficient de Gini** relativement bas dans la commune **7-4**.

Notons que la part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est moins importante à Jette qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le **revenu d'intégration sociale**), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou encore de personnes qui ne perçoivent effectivement aucun revenu.



Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus très bas (inférieurs à 10 000 euros). Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la **statistique fiscale**<sup>15</sup>.

La répartition des revenus fiscaux en fonction de leur source montre que la part des revenus provenant des pensions est plus importante à Jette qu'à l'échelle régionale, en lien avec la plus grande proportion de personnes âgées dans la commune. La part des revenus issus des salaires est également légèrement plus importante à Jette, à l'inverse de celle des revenus des indépendants **7-5**.



15 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

## 7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**<sup>16</sup>.

La part des personnes qui perçoivent une allocation de chômage ou une indemnité d'invalidité est légèrement plus importante à Jette qu'à l'échelle de la Région, de même que celle des habitants percevant une allocation aux personnes handicapées **7-6**. En revanche, la proportion de personnes vivant avec un **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) est moins élevée à Jette qu'à l'échelle régionale.

À Jette, un jeune (18-24 ans) sur 16 vit avec un **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) (contre un sur 10 en Région bruxelloise). Dans la commune comme à l'échelle régionale, cette proportion est deux fois plus importante parmi les jeunes que dans la population totale d'âge actif. Parmi les habitants plus âgés (65 ans et plus), 8 % vivent avec la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) à Jette, un pourcentage non négligeable bien qu'inférieur à celui de la Région (11 %).

7-6

### Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1<sup>er</sup> janvier 2014

	Jette		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
<b>Population âgée de 18 à 24 ans</b>	4.172	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	269	6,4	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion <sup>1</sup>	303	7,3	6,9
<b>Population âgée de 18 à 64 ans</b>	30.640	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	918	3,0	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion <sup>1</sup>	4.073	13,3	12,9
Indemnités d'invalidité <sup>2</sup>	1.352	4,4	3,9
Allocations aux personnes handicapées <sup>2</sup>	659	2,2	1,9
<b>Population âgée de 65 ans et plus</b>	7.767	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	647	8,3	10,7
Allocations aux personnes handicapées <sup>2</sup>	547	7,0	6,5

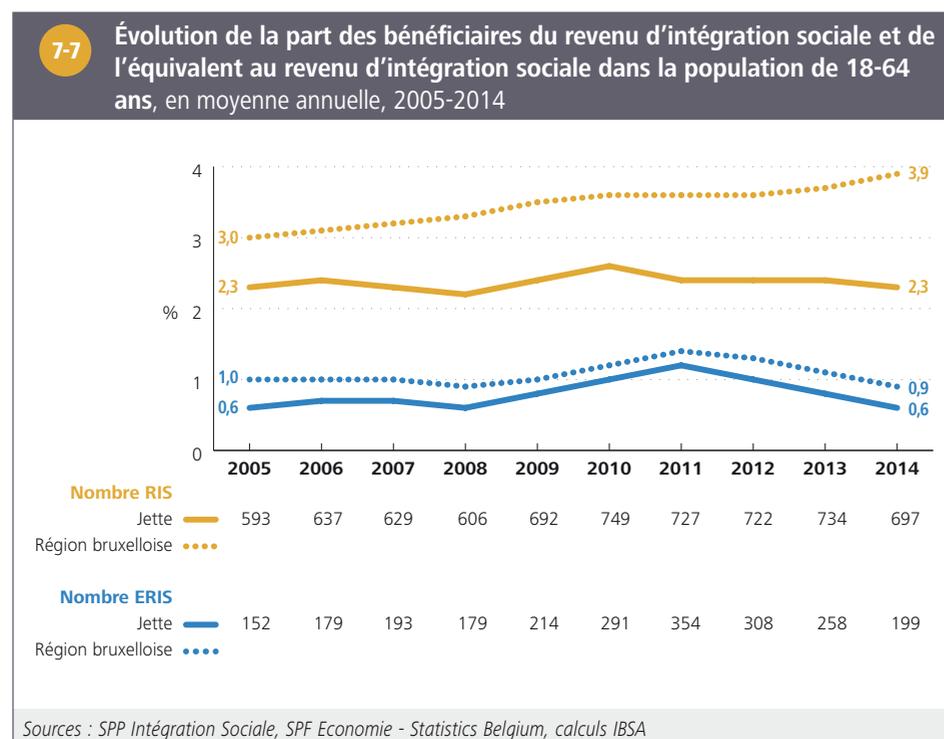
Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.  
[2] Données au 31 décembre 2013

<sup>16</sup> Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

Entre 2005 et 2014, le nombre de bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** (RIS) a augmenté d'environ 100 personnes à Jette, mais leur part dans la population est restée stable. La tendance est donc différente de celle observée au niveau de la Région, qui enregistre une augmentation de la part de bénéficiaires du RIS au cours de la période considérée **7-7**.

La part des bénéficiaires de **l'équivalent de revenu d'intégration sociale** suit la même évolution qu'à l'échelle de la Région, avec une augmentation entre 2008 et 2011 suivie d'une baisse sur la période 2012-2014. Cette baisse s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période une diminution du nombre de demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.



### 7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 12 381 personnes ont droit à une intervention majorée à Jette en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit près d'une personne sur quatre. La proportion de BIM à Jette est très légèrement inférieure à celle de la Région, et ce pour toutes les tranches d'âge **7-8**.

**7-8** Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

Classe d'âge	Jette			Région bruxelloise					
	Nombre de bénéficiaires <sup>1</sup>		Pourcentage de bénéficiaires <sup>1</sup> dans la population	Pourcentage de bénéficiaires <sup>1</sup> dans la population		Total			
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1.880	1.814	3.694	30,8	30,7	30,8	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	496	580	1.076	24,8	27,2	26,0	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	2.201	3.228	5.429	16,9	23,4	20,3	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	619	1.563	2.182	21,4	32,0	28,1	26,4	32,1	29,8
Total	5.196	7.185	12.381	21,7	26,9	24,4	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datawarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale  
Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

# 8. FINANCES COMMUNALES

## 8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Sur la période 2008-2013, la commune de Jette a affiché un résultat ordinaire positif quatre années sur six, et le résultat cumulé est positif depuis 2009. Jette est l'une des dix communes sous contrat d'assainissement de leurs finances avec la Région en 2015<sup>17</sup>.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** à Jette étaient inférieures à celles correspondantes pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble, de même que les dépenses d'investissements par habitant. La **dette** par habitant est en revanche plus importante à Jette que dans les 19 communes bruxelloises considérées ensemble **8-1**. Les prêts octroyés aux communes bruxelloises par biais du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC) représentent 30 % de la dette à Jette (contre 15 % pour les 19 communes bruxelloises).

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013		
	Jette	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.323	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.312	1.696
Dette <sup>1</sup> en euros par habitant	1.560	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	174	248

Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA  
Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.

17 Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

Le **ratio de liquidité**, qui indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme, était inférieur à l'unité à Jette en 2013 (0,89), ce qui signifie que la commune n'a pas la capacité de rembourser immédiatement ses dettes de court terme (à un an au plus).

Le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que seulement 42 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de cet indicateur pour les 19 communes (62 %).

## 8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La source principale des **recettes** ordinaires de la commune réside dans les additionnels au **précompte immobilier** (PRI). Leur part dans les recettes est cependant légèrement inférieure à celle des 19 communes considérées ensemble (25 % contre 29 %, en moyenne des comptes 2008-2013) **8-2**. Le rendement des additionnels au PRI par habitant est également inférieur à la moyenne des communes bruxelloises, et ce malgré un taux d'additionnels au PRI légèrement supérieur.

Les **dotations régionales** représentent également une source de revenus importante pour la commune, et leur part dans les recettes totales est légèrement plus élevée que dans les 19 communes considérées ensemble (17 % contre 15 %). Les dotations sont réparties entre communes selon des critères comme le nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires du RIS ainsi que le rendement du précompte immobilier et de l'impôt des personnes physiques (rôle de compensation)<sup>18</sup>.

La part des additionnels à l'**impôt des personnes physiques** (IPP) dans les recettes totales est aussi plus élevée à Jette que dans les 19 communes (16 % contre 11 %). Le rendement des additionnels à l'IPP par habitant est également supérieur à la moyenne des 19 communes. Cela s'explique en partie par le taux plus élevé des additionnels à

18 Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

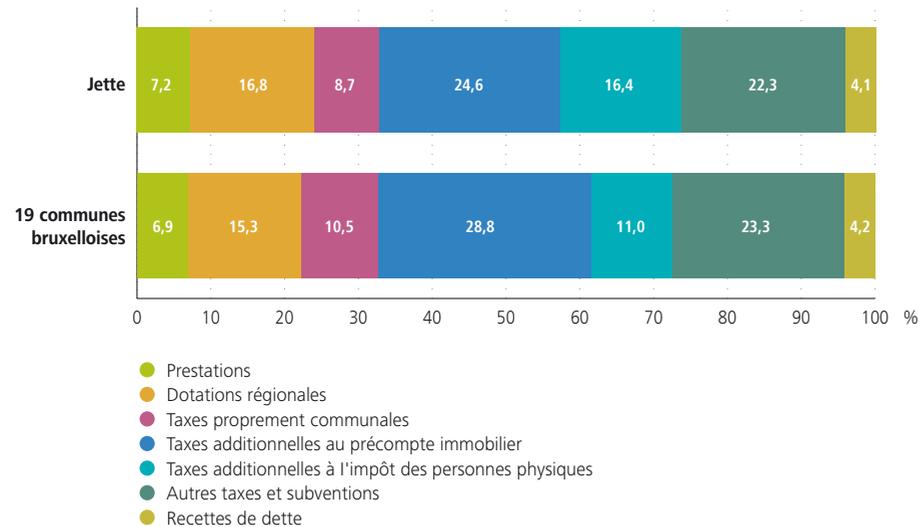
l'IPP, mais également par la situation socio-économique des habitants, légèrement plus favorable à Jette qu'en moyenne dans les 19 communes.

Enfin, les recettes des **autres taxes communales et subventions** forment une source de revenus non négligeable pour la commune (22 % des recettes, soit une part équivalente à celle des 19 communes considérées ensemble).

À l'instar des autres communes, les principales **dépenses** ordinaires de la commune de Jette sont les coûts de personnel : sur la période 2008-2013, en moyenne, 44 % des dépenses sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale (charges de pension comprises), contre 41 % pour les 19 communes considérées ensemble. La part des dépenses de transferts liées à la dotation au CPAS et celle des dépenses de dette sont légèrement supérieures à celles des 19 communes, à l'inverse de la part des autres subventions (tirée à la hausse pour les 19 communes notamment par la Ville de Bruxelles), des dépenses de transferts liées à la dotation aux zones de police et des dépenses de fonctionnement **8-3**.

8-2

### Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013

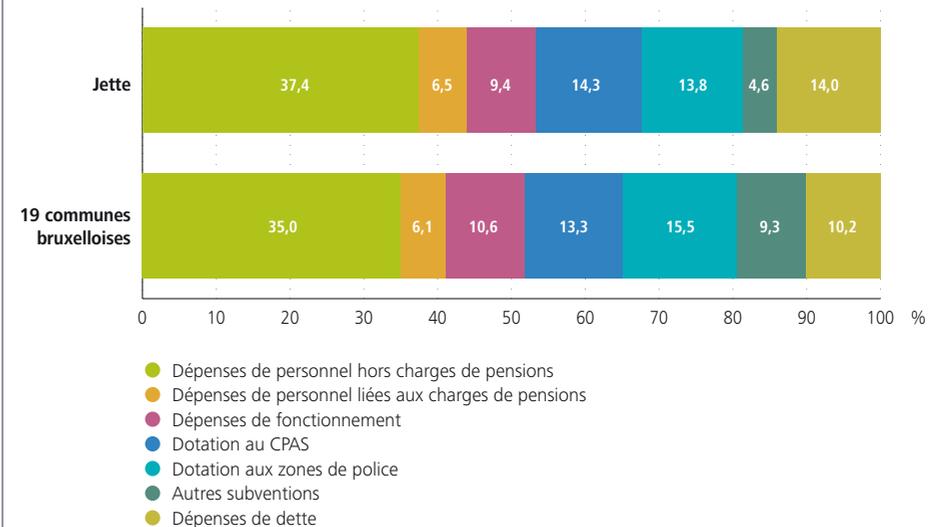


Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

- Notes :
- Les prestations constituent les recettes pour lesquelles la commune fournit en contrepartie un service ou une fourniture (par exemple la location d'un bâtiment).
  - Les recettes de dette constituent les recettes des intérêts perçus (par exemple des dividendes des intercommunales).

8-3

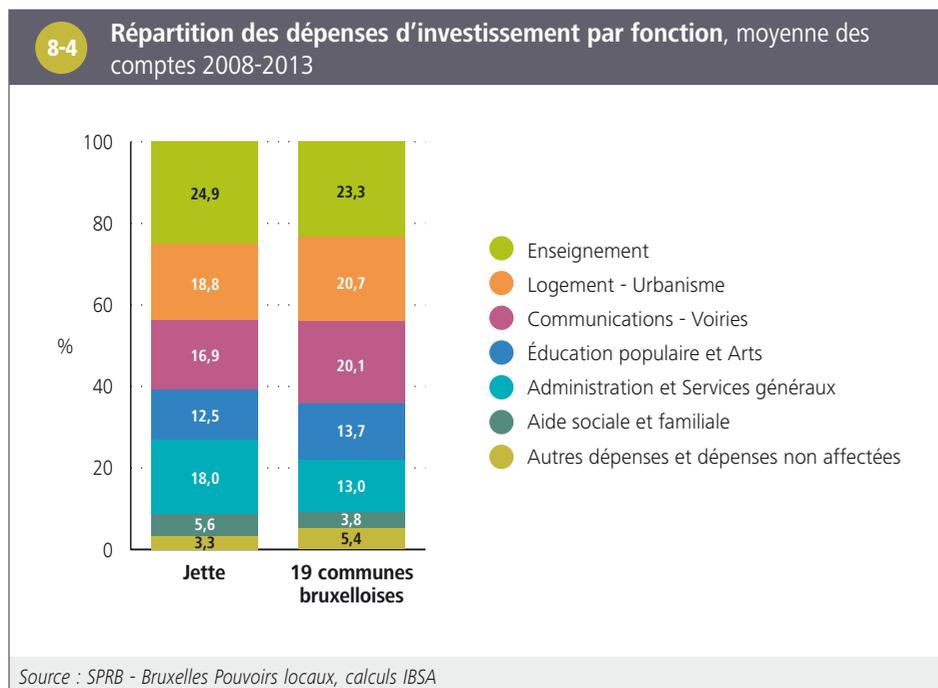
### Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

### 8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissements** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate que l'enseignement, le logement et l'urbanisme, l'administration et les services généraux et les communications et voiries ont constitué les principaux domaines d'investissements de la commune sur la période 2008-2013. La répartition des dépenses d'investissements par domaine à Jette est très proche de celle des 19 communes considérées ensemble **8-4**.

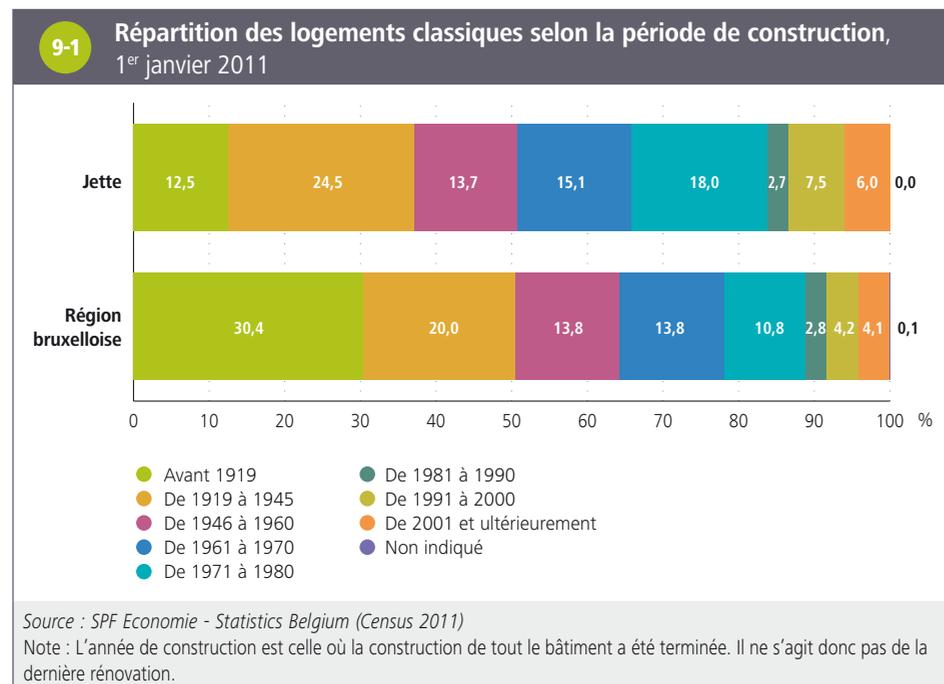


# 9. LOGEMENT

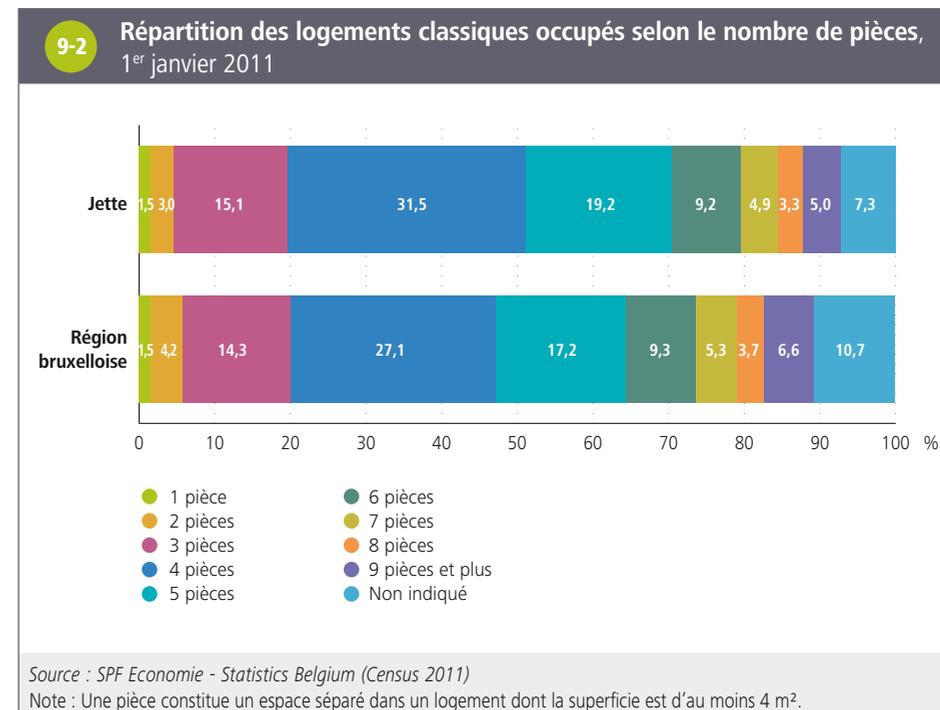
Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 7 475 immeubles et 23 732 logements sont recensés à Jette, dont 1 383 logements sociaux.

## 9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Jette fait partie de la **deuxième couronne** urbaine. Ainsi, l'essentiel de son urbanisation a eu lieu après la Première Guerre mondiale. En effet, sur la base des données du Censur 2011 concernant les **logements classiques**, seuls 12,5 % des logements datent d'avant 1919 (contre 30 % à l'échelle régionale). Un quart du parc de logements a été construit entre 1919 et 1945 et un tiers entre 1970 et 2011 (des proportions supérieures à celles de la Région) **9-1**.

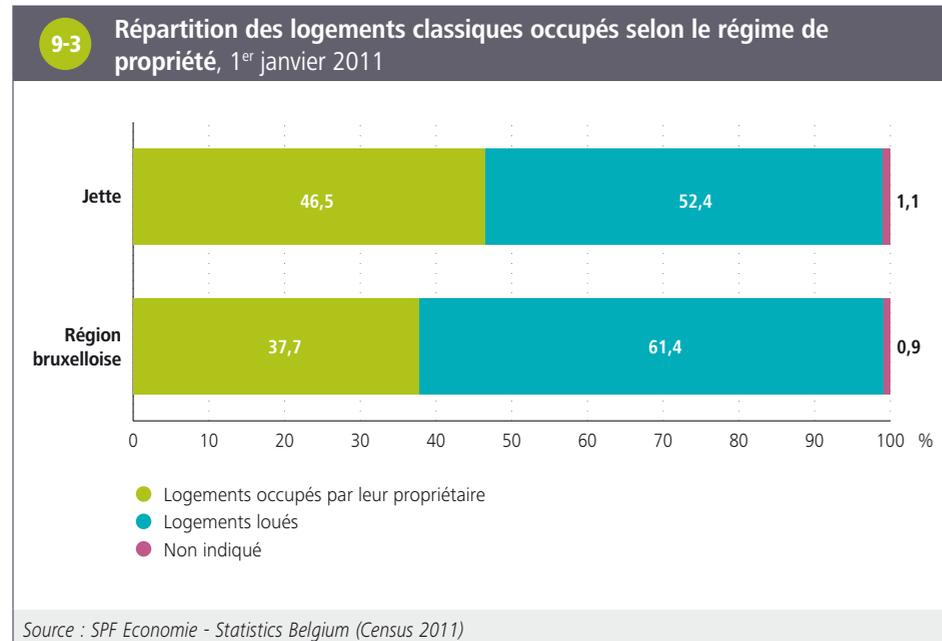


Tout comme à l'échelle de la Région, les logements comptant 4 pièces sont les plus représentés à Jette (31,5 % des logements), suivis des logements comptant 5 pièces (19 %) et 3 pièces (15 %). Ces pourcentages sont un peu plus élevés qu'au niveau régional. Les logements composés de 2 pièces et de 9 pièces ou plus sont, quant à eux, un peu moins représentés à Jette qu'à l'échelle régionale **9-2**<sup>19</sup>.



<sup>19</sup> Notons que la part des logements pour lequel le nombre de pièces est « non indiqué » est importante (7 % à Jette et de 11 % au niveau de la Région).

Toujours sur base des données du Censur 2011, il apparaît que la part des logements occupés par leur **propriétaire** est plus importante à Jette (46,5 %) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (38 %) **9-3**.



## 9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, Jette compte 1 383 logements sociaux, soit 21 de plus qu'en 2005. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est légèrement inférieur à Jette (6 pour 100 ménages) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (7 pour 100) **9-4**. Les logements sociaux sont concentrés dans deux **secteurs statistiques** situés à l'est de la commune : Esseghe (dans le **quartier** Woeste) et Brugmann (dans le quartier Houba).

La part des ménages inscrits pour une **demande de logement social** à Jette en 2011 est équivalente à celle de la Région (7 %) <sup>20</sup>.

**9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013**

	Jette	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	1 383	39 393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	6,4	7,3

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

## 9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

Les loyers et les prix de l'immobilier à Jette sont, en moyenne, inférieurs à ceux enregistrés au niveau de la Région. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à 2 chambres est de 650 euros (contre 732 euros en Région bruxelloise). Le prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 est de 166 900 euros (contre 224 800 euros dans la Région) et celui des maisons d'habitation, de 257 400 euros (contre 365 200 euros à l'échelle régionale) **9-5**.

**9-5 Loyers et ventes immobilières**

	Jette	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	650	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	257,4	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	166,9	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

<sup>20</sup> Voir Monitoring des Quartiers : [www.monitoringdesquartiers.brussels](http://www.monitoringdesquartiers.brussels)

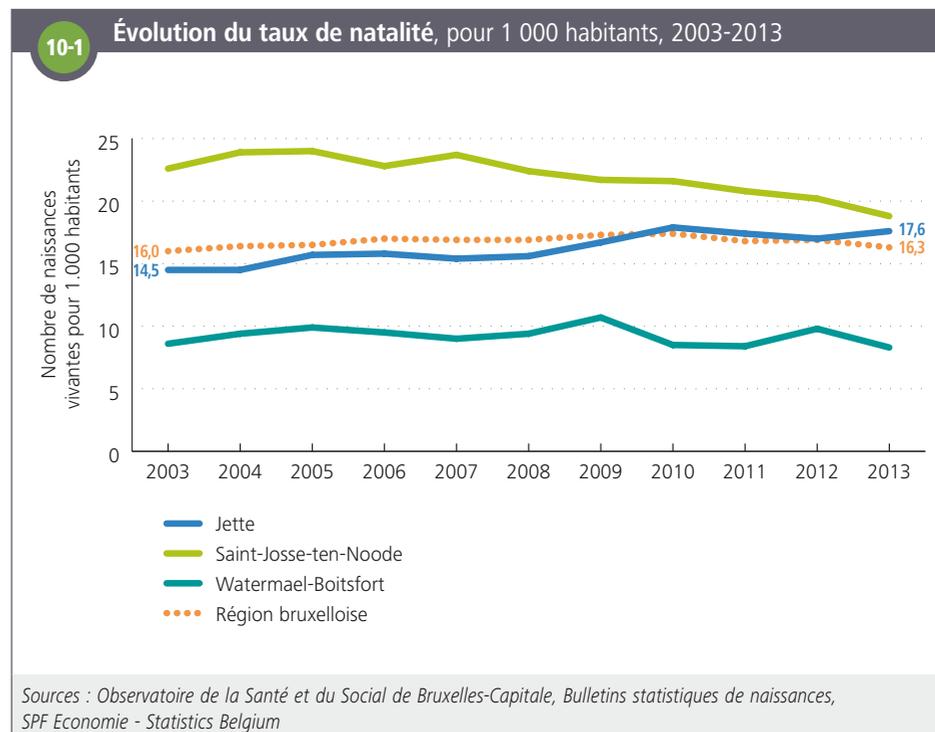
# 10. SANTÉ

## 10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

### Natalité

En 2013, 879 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les Jettois selon les [Bulletins statistiques de naissances](#), soit 24 naissances vivantes de plus que les données de [population officielle](#). Cette différence est due aux naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple), absents des chiffres de population officielle<sup>21</sup>.

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances et le [taux de natalité](#) ont augmenté à Jette (en partie en raison de l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer). Alors qu'il était inférieur en début de période, le [taux de natalité](#) dans la commune est, en 2013, proche de celui observé à l'échelle de la Région bruxelloise **10-1**. L'[indice conjoncturel de fécondité](#) à Jette (2,0) est lui aussi similaire à celui de la Région (1,9) en 2014<sup>22</sup>.

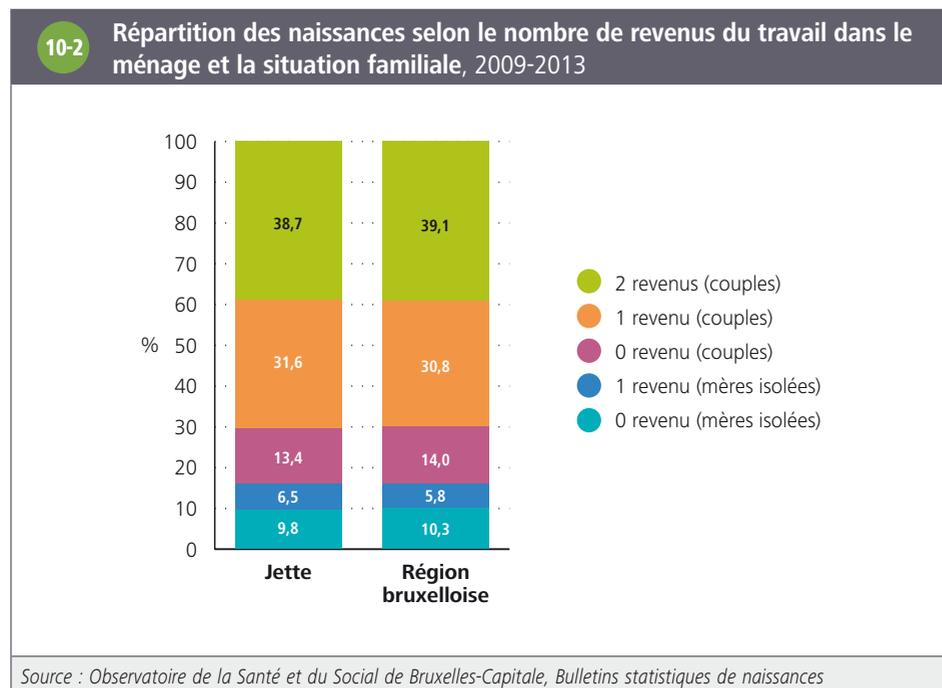


21 Notons par ailleurs que la [population officielle](#), contrairement aux [Bulletins statistiques de naissances](#), comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), Naître Bruxellois(e); Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

22 Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

## Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Sur la période 2009-2013, à Jette, près d'un quart des enfants sont nés dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail et 38 % dans un ménage ne comptant qu'un seul revenu. En outre, 16 % des enfants sont nés dans une famille monoparentale (mère isolée). Ces pourcentages sont très proches de ceux observés au niveau régional <sup>10-2</sup>.



À Jette, parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, 40 % ne sont pas de **nationalité** belge (contre 50 % pour la Région) et 70 % ne sont pas nées avec la nationalité belge (contre 74 % pour la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (58 % des femmes), marocaine (7 %), roumaine (5,8 %), polonaise (3,7 %) et française (3 %). Entre 2003 et 2013, la part des mères de nationalité roumaine a connu la plus forte progression puisqu'elle était pratiquement nulle en 2003.

## Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les très **jeunes mères** sont moins représentées à Jette (1,6 %) qu'en Région bruxelloise (2,2 %) ; cela s'explique par un **taux de fécondité** des 15-19 ans plus faible (1,0 % contre 1,4 % au niveau de la Région), la proportion de femmes de cette tranche d'âge ne différant pas de celle de la Région. Les autres indicateurs de **santé materno-infantile** à Jette présentés ci-dessous ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise <sup>10-3</sup>.

**10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013**

	Jette		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	168	4,0	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	306	7,3	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	381	9,1	9,9
Mères < 20 ans	67	1,6	2,2
Mères ≥ 40 ans	173	4,2	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances  
 Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

## Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Jette, les taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile sont un peu moins élevés que ceux observés au niveau de la Région, mais ces différences ne sont pas statistiquement significatives **10-4**.

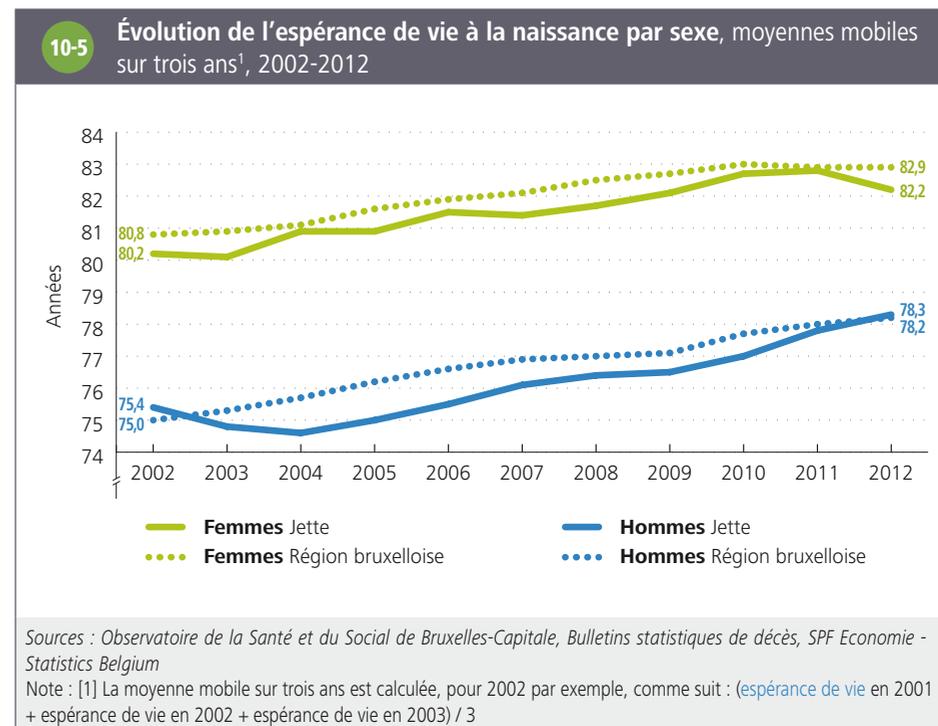
<b>10-4 Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013</b>			
	Jette		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances
Mortalité périnatale	30	7,1	7,8
Mortalité infantile	8	1,9	3,0
Mortalité foeto-infantile	32	7,6	9,4

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès  
 Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

## 10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

### Espérance de vie

L'espérance de vie de 2012<sup>23</sup> à Jette est de 82,2 ans pour les femmes et de 78,3 ans pour les hommes. L'espérance de vie dans la commune est assez proche de celle de la Région bruxelloise **10-5**.



23 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3).

## Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Jette, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 380 pour 100 000 hommes et de 280 pour 100 000 femmes. Après standardisation pour l'âge, le taux des femmes à Jette est significativement plus élevé que celui de la Région bruxelloise. En revanche, les taux de mortalité prématurée par cause de décès présentés dans le tableau ne sont pas significativement différents de ceux de la Région <sup>10-6</sup>.

**10-6** Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Jette et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région <sup>1</sup>	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région <sup>1</sup>
Toutes causes de décès	403	379,7	+1 %	318	279,7	<b>+13 %</b>
Tumeurs	148	139,4	+6 %	127	111,7	+8 %
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	39	36,7	-16 %	21	18,5	-14 %
<i>Tumeur sein</i>	< 5	-	-	34	29,9	+27 %
Maladies de l'appareil circulatoire	90	84,8	+13 %	54	47,5	+19 %
<i>Cardiopathies ischémiques</i>	33	31,1	-8 %	16	-	-
<i>Autres cardiopathies</i>	25	23,6	+48 %	10	-	-
<i>Maladies cérébrovasculaires</i>	21	19,8	+44 %	17	-	-
Maladies de l'appareil respiratoire	27	25,4	-12 %	20	17,6	-7 %
Maladies de l'appareil digestif	34	32,0	+43 %	19	16,7	+24 %
Causes externes	44	41,5	-15 %	39	34,3	+42 %

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = (Ratio Standardisé de Mortalité - 1) x 100

- Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.
- Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

## Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Jette, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée des principaux cancers n'est pas significativement différente de celle de la Région **10-7**.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

À Jette, la couverture totale du dépistage du cancer du sein est légèrement supérieure à celle de la Région. Plus spécifiquement, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre du programme organisé et gratuit (appelé 'mammothest') est plus élevée qu'au niveau régional<sup>24</sup> **10-8**. La couverture totale est cependant inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Jette est similaire à celui observé au niveau de la Région bruxelloise (53 %) <sup>25</sup>.

**10-7**

**Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Jette et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012**

	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région <sup>1</sup>
<b>Hommes</b>			
Prostate	92	103,9	-12 %
Poumon-bronches	74	83,5	+3 %
Côlon	67	75,6	+11 %
<b>Femmes</b>			
Sein	191	189,8	+8 %
Côlon	70	69,6	+10 %
Poumon-bronches	42	41,7	+1 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

**10-8**

**Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012**

	Jette	Région bruxelloise
Mammothest	14,0 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammothest	54,4 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

24 Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

25 Agence InterMutualiste, Atlas. [www.aim-ima.be](http://www.aim-ima.be)

# GLOSSAIRE

**Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) :** afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

**Bulletins statistiques de naissances et de décès :** les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

**Coefficient de Gini :** le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

**Coefficient de séniorité :** le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

**Coefficient de vieillissement :** le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

**Croissant pauvre :** zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

**Degré d'autonomie financière :** part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

**Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) :** personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

**Deuxième couronne :** dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

**Différence statistiquement significative :** lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

**Entreprises assujetties à la TVA :** les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

**Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) :** l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : [www.ocmw-info-cpas.be](http://www.ocmw-info-cpas.be)

**Emploi intérieur :** l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

**Espérance de vie :** l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

**Indice conjoncturel de fécondité :** nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

**Logements classiques :** les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

**Maillage vert et bleu :** programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

**Migration circulaire :** désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

**Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel :** le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

**Population active :** la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (**demandeurs d'emploi inoccupés**).

**Population officielle :** ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

**Première couronne :** dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

**Quartiers :** les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : [www.monitoringdesquartiers.brussels](http://www.monitoringdesquartiers.brussels)

**Rapport de masculinité :** il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

**Ratio de dépendance :** le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

**Ratio de liquidité :** rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an au plus de la commune.

**Ratio Standardisé d'Incidence :** nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

**Ratio Standardisé de Mortalité :** nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

**Revenu d'intégration sociale (RIS) :** le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : [www.ocmw-info-cpas.be](http://www.ocmw-info-cpas.be)

**Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) :** cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

**Secteurs statistiques :** les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

**Statistiques fiscales :** ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

**Seuil de risque de pauvreté :** à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

**Taux d'activité :** pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Taux de chômage :** pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

**Taux d'emploi :** pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Taux de fécondité :** rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

**Taux de natalité :** le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

**Taux de mortalité foeto-infantile :** nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

**Taux de mortalité infantile :** nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

**Taux de mortalité périnatale :** nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

**Unités locales d'établissement :** sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

# ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

<b>Actiris</b>	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	<b>ONEM</b>	Office National de l'Emploi
<b>BCSS</b>	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	<b>ONP</b>	Office national des Pensions
<b>BIM</b>	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	<b>ONSS</b>	Office national de sécurité sociale
<b>Brumammo</b>	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein	<b>PRAS</b>	Plan Régional d'Affectation du Sol
<b>CITYDEV</b>	Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale	<b>RER</b>	Réseau Express Régional
<b>COCOM</b>	Commission Communautaire Commune	<b>RIS</b>	Revenu d'intégration sociale
<b>CPAS</b>	Centre public d'action sociale	<b>SLRB</b>	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
<b>DEI</b>	Demandeurs d'emploi inoccupés	<b>SPF</b>	Service public fédéral
<b>ERIS</b>	Équivalent au revenu d'intégration sociale	<b>SPP</b>	Service public fédéral de programmation
<b>EU-SILC</b>	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	<b>SPRB</b>	Service public régional de Bruxelles
<b>FRBRTC</b>	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales	<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>GRAPA</b>	Garantie de revenu aux personnes âgées	<b>UE</b>	Union Européenne
<b>HORECA</b>	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	<b>ULB</b>	Université libre de Bruxelles
<b>IBSA</b>	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	<b>UZ</b>	Universitair Ziekenhuis
<b>INAMI</b>	Institut national d'assurance maladie-invalidité	<b>VUB</b>	Vrije Universiteit Brussel
<b>IPP</b>	Impôt des personnes physiques	<b>WSE</b>	Steunpunt Werk en Sociale Economie
<b>MENA</b>	Mineur étranger non accompagné		
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économiques		
<b>OKAN</b>	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers		
<b>ONE</b>	Office de la Naissance et de l'Enfance		

# POUR EN SAVOIR PLUS

## PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :  
[www.monitoringdesquartiers.brussels](http://www.monitoringdesquartiers.brussels)

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :  
[www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :  
[www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

## OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. [http://forms.mi-is.be/Atlas\\_FR.pdf](http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf)



# Zoom sur les communes : Jette

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

[www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)  
[www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)